

Explorer la moralité canadienne par le biais des plaintes concernant le contenu radio-télédiffusé

Solange Courteau

Thèse soumise dans le cadre des exigences du programme de
Maîtrise en communications

Département de Communication
Faculté des arts
Université d'Ottawa

© Solange Courteau, Ottawa, Canada, 2019

Résumé

Cette recherche visait à mieux comprendre les liens la morale personnelle, l'identité sociale au Canada et les médias. Pour ce faire, une analyse quantitative s'appuyant sur trois échantillons de données a été effectuée, et ce, à la lumière de la théorie des fondements moraux (TFM) (Haidt & Joseph, 2008) et de la théorie de l'identité sociale (Tajfel, 1981). Les échantillons sont les suivants : a) les mots clés assignés aux plaintes déposées au Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR); b) l'expression des fondements moraux des textes des plaintes délibérées par le CCNR et c) les données des participants canadiens de *YourMorals.org*, une recherche toujours en cours de Ditto, Graham, Haidt et coll. Les analyses de données ont permis de déterminer si le contenu médiatique stimule l'expression de matrices morales particulières, en fonction de la région d'origine, du genre et de la langue des plaignants. Les résultats suggèrent qu'il existerait des distinctions morales selon le genre, la langue, les régions d'origine des participants et les stimuli vécus. La présente étude est la première à mettre à l'épreuve la théorie des fondements moraux quant au jugement moral face à un contenu médiatique. Ce faisant, elle jette un éclairage nouveau sur cette même théorie en l'appliquant au contexte canadien et éclairant les liens entre la moralité et les identités canadiennes.

Table des matières

Résumé	ii
Première section :	1
Introduction et contexte théorique	1
Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision : contexte et rôle	3
La moralité : sa définition d'un point de vue biopsychosocial	6
Le comportement de plainte	14
Recension des écrits	16
L'utilitarisme millsien : le fondement philosophique du raisonnement du CCNR.....	16
Influences psychosociales du groupe sur la moralité.....	24
Les origines biologiques et évolutionnistes de la moralité et des émotions sociales	26
Henri Tajfel et l'identité sociale.....	30
Jonathan Haidt et les fondements moraux.....	34
Deuxième section : une étude en trois volets	51
1. Analyse par mots-clés du CCNR	53
Analyses statistiques.....	54
Résultats : les pourcentages des plaintes au CCNR soulevant chaque fondement moral (d'après les mots-clés) (2000-2015).....	55
Conclusions des résultats de cette première étude.....	57
2. L'analyse textuelle des plaintes	59
Méthode.....	60
Résultats.....	66
Conclusions des résultats de cette deuxième étude.....	70
3. Les données de YourMorals.org	73
Analyses statistiques.....	73
Les scores du questionnaire sur les fondements moraux.....	74
Conclusions des résultats de cette troisième étude.....	79
Discussion et conclusions	80

Première section :

Introduction et contexte théorique

Les Canadiens passent autant de temps devant la télévision qu’au travail, sans compter les heures passées à écouter la radio (surtout en voiture) ou à naviguer sur le Web (en tout temps) (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2015). Au Canada, nous sommes des mordus des médias. Les images de bébés et d’animaux de compagnie qui interagissent avec leur ardoise tactile sont passées de surprenantes à clichées. Que ce soit par le biais de films, de séries, de la radio-poubelle ou des médias sociaux, nous adorons nos écrans visuels et auditifs, qui sont la première source de culture chez grands et petits.

En fait, cette vision de Canadiens branchés, consommateurs enivrés des médias est fatigante. Si les universitaires dépensent du temps équivalent à des vies entières à en écrire et en discuter, fascinés par le déluge d’égoportraits et de vidéoclips, désorientés dans le sillage des ondes de tsunamis qui inondent nos établissements de médias de masse, les Canadiens continuent à écouter les nouvelles. Si dans les couloirs des universités, nous racontons des histoires de changements de paradigme, de *nouveaux* nouveaux médias, les Canadiens continuent à écouter leur émission de radio matinale. Si aux ondes, les spécialistes et les groupes de réflexion se prononcent sur la mort imminente de la télévision, de la radio, et du journalisme, les Canadiens continuent à discuter des participants à *La Voix*.

Mais qu’en pensent les citoyens canadiens, avec leurs milliers d’yeux et d’oreilles, qui continuent à suivre les commentateurs des médias de masse « traditionnels »? Ont-ils peur de perdre leurs nouvelles locales, leurs émissions de radio matinales, et leurs *La Voix*? Le

gouvernement a entrepris une vaste consultation publique sur cette question, laquelle suggère que les Canadiens et les Canadiennes seraient d'avis que le contenu canadien n'offre rien d'émouvant (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2014), et cependant, les gens acheminent toutes sortes de plaintes au sujet du contenu à la radio et à la télévision. Si l'on croit les chiffres dans les rapports annuels du Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), depuis les années 90 l'organisme a reçu plus de 40 000 plaintes, sans compter les plaintes virales (acheminées en grand nombre à la suite d'invitations sur les réseaux sociaux ou par pétition officielle)¹. En autres mots, si les gens en parlent sur Twitter ou prennent le temps de soumettre des plaintes au CCNR, c'est que *Tout le Monde en parle* a toujours sa place. Le CCNR en tant qu'organisme réglementaire des médias est toujours pertinent, et les Canadiens s'en servent de plus en plus pour exprimer leur désaccord face aux contenus médiatiques.

Compte tenu de la pertinence du CCNR dans le paysage médiatique canadien, cette étude vise à répondre aux questions de recherche suivantes : est-ce que le contenu radiotélévisé est représentatif des matrices morales des Canadiens? Est-ce que l'ensemble des codes du CCNR et son processus de résolution de plaintes font du Conseil un organisme représentatif des matrices morales des Canadiens? À cette fin, on a sondé trois échantillons pour comparer leurs matrices morales : le premier échantillon contient toutes les plaignantes et tous les plaignants depuis 1990, et on s'est intéressé uniquement aux mots clés utilisés par le CCNR pour catégoriser leurs préoccupations. Le deuxième échantillon contient uniquement les plaignants dont les plaintes ont été tranchées par les comités décideurs du CCNR. Le troisième échantillon est composé de participants canadiens au sondage en ligne yourmorals.org, qui étudie les matrices morales en

¹ Les rapports annuels se trouvent au <https://www.cbsc.ca/fr/about-us/annual-reports/>.

général les participants. Dans le cas de différences significatives entre les modèles moraux des trois échantillons, quels autres facteurs pourraient être en cause?

Pour fin de contexte, nous aborderons premièrement le contexte et le rôle du CCNR, et ensuite on discutera en profondeur de la morale et de son rôle dans un contexte médiatique et en lien avec les identités sociales. Finalement, un recensement de la littérature pertinente encadrera le tout avant de décrire la recherche comme telle.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision : contexte et rôle

Le CCNR est « un organisme d'autoréglementation volontaire créé par les radiodiffuseurs privés du Canada pour traiter les plaintes des auditeurs et des téléspectateurs concernant des émissions qu'ils ont entendues ou vues sur l'une des stations participantes² ». Ce dernier administre maintenant sept codes de réglementation, dont le Code de déontologie de l'ACR, le Code de l'ACR concernant la violence et le Code de l'ACR sur la représentation équitable. Il a été mis sur pied par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), en 1990, et le CRTC l'a ensuite accepté et reconnu l'année suivante (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 1991). Pourquoi avoir un organisme privé qui traite les plaintes de certains diffuseurs seulement, si le CRTC a déjà pour mandat de traiter *toutes* les plaintes concernant le contenu diffusé par les diffuseurs canadiens, et ce, qu'ils soient privés ou publics?

Une partie du mandat du CRTC, décrit dans la *Loi sur la radiodiffusion*, concerne le maintien de la culture canadienne à travers la réglementation et la supervision des diffuseurs, y compris le traitement des plaintes à propos du contenu. Cependant, il n'a aucune influence sur le contenu, puisque la *Loi sur la radiodiffusion* ne contient aucun détail sur le contenu, à part l'attente d'une qualité de programmation « de haut niveau » de la part des diffuseurs (Loi sur la

² Encore au site web du CCNR : <http://www.cbsc.ca/fr/about-us/>

radiodiffusion (L.C. 1991, ch. 11)). Les Canadiens peuvent soumettre des plaintes au CRTC concernant ce qu'ils regardent à la télévision (ou écoutent à la radio), et le CRTC notera la plainte dans le dossier public du diffuseur, à réviser lorsque ce dernier demandera le renouvellement de son permis. L'avantage de payer la cotisation du CCNR, plutôt que de laisser le CRTC traiter ses plaintes gratuitement, est que les plaintes acheminées au CCNR ne sont pas inscrites dans le dossier public du diffuseur au CRTC, et ne peuvent pas affecter sa réputation au moment de faire sa demande de renouvellement de licence au CRTC. Est-ce que le CCNR est un renard qui garde le poulailler?

Il est important de noter que le CCNR consiste en un conseil de *normes* sociales canadiennes fondées sur ce qui serait défini comme étant culturellement acceptable dans le menu médiatique offert au grand public. Les fondateurs du CCNR avaient découpé la géographie canadienne en régions culturelles, chacune ayant ses sensibilités particulières. Afin de respecter ces sensibilités, les décideurs du CCNR étaient divisés en comités régionaux (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie Britannique et le Nord, Télévision traditionnelle nationale, et télévision spécialisé (Conseil canadien des normes de la radiotélévision, 2012)). Depuis l'exercice financier 2016 – 2017, et possiblement en partie due à la décision du CCNR concernant la chanson *Money for Nothing*, le CCNR n'a plus de comités régionaux ou nationaux, et a uniquement un comité de langue française, et un comité de langue anglaise (Conseil canadien des normes de la radiotélévision, 2018), bien que les décideurs soient choisis informellement en fonction de la région dans laquelle ils habitent³. Les normes du CCNR sont censées être objectives et universelles (à travers le Canada), mais en pratique leur application pourrait différer selon les sensibilités

³ Ce système de régions informelles permet une plus grande flexibilité quant à la participation des décideurs, qui sont tous bénévoles et souvent occupés.

régionales des plaignants, des diffuseurs, et des décideurs. Les auteurs des sept *codes déontologiques* du CCNR soulignent l'importance de l'objectivité, et définissent clairement des types de préoccupations liés au contenu médiatique comme la violence en onde, le droit des auditrices et des téléspectateurs de ne pas être exposés à des jurons et à un langage grossier, et les nouvelles tendances. En fait, ces préoccupations éthiques et normatives développées pour le contexte particulier de la radiodiffusion surgissent d'un sens moral biopsychosocial. Il ne faut pas se laisser confondre par les connotations religieuses de la famille de vocables liés ou dérivés du latin *moralis*. Il ne s'agit pas du tout, dans cet ouvrage, d'accuser le CCNR de vouloir *faire la morale* aux diffuseurs ou de contrôler les mœurs de la société, et encore moins de trouver qu'il police les ondes sans qu'il s'en soit rendu compte. Simplement, étant donné les thèmes choisis pour les divers codes (équité, violence, protection des jeunes), et surtout le code de *déontologie*, il serait innocent de croire que le travail de cet organisme est externe ou supérieur à la sphère normative culturelle canadienne au lieu d'être l'un de ses produits. Lorsqu'on parle d'éthique, de déontologie et d'équité, on parle de thèmes liés à la moralité en raison de leur nature même.

Même sans être la police des ondes, le CCNR administre des codes qui ont pour but de représenter les limites maximales du contenu objectivement et socialement acceptable dans un contexte canadien de radiodiffusion (en contraste avec un contexte états-unien), une liste déontologique de normes exprimant le plus petit dénominateur commun des valeurs canadiennes, l'idée étant qu'en établissant des limites absolues, on éviterait des sensibilités subjectives.

Les dirigeants politiques et les chefs d'entreprises résistent à tout prix à l'utilisation de termes lourds de sens « moralité » ou « morale »⁴ pour définir le but ou l'arrière-plan de codes ou

4 Afin d'alléger la lecture, dans ce texte, « moralité » et « morale » sont des synonymes, bien que « moralité » ait une connotation plus pédagogique et scientifique, et que « morale » ait une connotation plus prescriptive et religieuse.

de règles déontologiques, mais ce n'est qu'une différence terminologique dans le contexte pédagogique des sciences sociales. Dans le contexte culturel quotidien des personnes favorisées au Canada (plutôt blanches et de descendance européenne, éduquée et judéo-chrétienne) et grâce au vécu historique des générations actuelles, on associe la moralité à une tradition religieuse oppressive et aux normes prescriptives de générations antérieures moins éduquées et moins modernes.

Afin de comprendre le lien potentiel qui s'articule entre le CCNR et la morale, cette dernière doit être abordée du point de vue psychologique, particulièrement dans un contexte de plainte ; ce sera l'objet des prochaines sections.

La moralité : sa définition d'un point de vue biopsychosocial

La morale nous inspire habituellement des images de prêtres, de parenté religieuse et peut-être des sentiments critiques concernant l'hypocrisie de personnes « plus catholiques que le pape ». Ce n'est pas le point de vue de ce papier. Au lieu d'aborder la moralité d'un point de vue prescriptif, on décrira la moralité dans le cadre du modèle biopsychosocial qu'utilise la psychologie. Ce modèle présente le comportement humain (et d'autres animaux sociaux) comme étant le résultat de trois facteurs primaires (biologiques, psychologiques et sociaux) ayant des interactions directes et indirectes, complexes et difficiles à décortiquer. Cependant, certaines interactions entre ces facteurs primaires sont plus faciles à définir et il est possible de faire le portrait compréhensible, scientifique et relativement neutre de la moralité, tout en admettant qu'aucune définition d'un concept fondamentalement humain et abstrait ne puisse être complètement neutre.

Avant de définir la moralité, admettons tout de suite la présence d'un autre concept qui nous interpelle dans cette discussion : les normes sociales. Bien que l'on utilise les documents du Conseil canadien des normes de la radiotélévision dans cette recherche, *moralité* n'est pas synonyme de *valeurs* ni de *norme*. Puisqu'il est facile de confondre *normes*, *valeurs* et *moralité*, il

vaut mieux les définir afin de clarifier les similarités et les différences, et ce serait utile pendant cet exercice de garder en tête que les normes sociales sont à la moralité comme les symptômes à la maladie. Les valeurs, quant à elles, sont les systèmes de croyances idéalistes qui constituent l'expression culturelle de la moralité.

Selon la psychologie sociale, les normes sont des règles formelles ou informelles socioculturelles qui prescrivent le comportement des membres d'un groupe (Tajfel, 1981). Les normes sociales évoluent constamment, et peuvent changer très rapidement ou très lentement. Yuval Harari décrit bien comment le mode de vie naturel des humains se caractérise par l'embarras du choix : « [d]epuis la révolution cognitive, il n'y a [...] que des choix culturels parmi une palette bouleversante de possibilités. » (Harari, 2014) Ces produits culturels comprennent les traditions et les modes qui touchent l'habillement, la cuisine, le traitement et le rôle des individus selon leur classe sociale, la politesse, et les manières linguistiques. Les normes sociales peuvent être codifiées en règlements comme le code routier, les jours fériés, et le code de conduite d'une école. Cependant, pas tous les règlements proviennent de normes sociales : le *Règlement sur les langues officielles* décrit simplement le processus par lequel on choisit quels bureaux du gouvernement offrent des services bilingues. Les normes sociales ne sont pas universelles ni biologiques, ni des choix personnels de goût (manger ses œufs brouillés avec ou sans ketchup). Les normes sociales sont des conventions sur lesquelles on s'entend la plupart du temps, et qu'on peut changer ensemble lorsqu'il faut s'adapter à des changements (comme l'absence de tous les hommes d'un certain groupe d'âge, ou l'invention de la pilule contraceptive). Les normes sociales, qui renforcent les valeurs sociales, sont la manifestation culturelle de la moralité. Un adulte peut *généralement* déterminer si un comportement donné est considéré comme une question de goût personnel, s'il s'agit d'une pratique régie par les normes sociales, ou s'il appartient au domaine de la moralité

universelle.

Le comportement moral, à la différence des normes sociales, stimule un jugement chez l'observateur quant à sa valence entre le bien et le mal, et est considéré comme universel par la majorité des personnes « normales » (c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas Occidentales, éduquées, industrialisées, riches et démocratiques⁵, puisque ces dernières tendent vers un système moral relativiste). Chez les chercheurs, il existe, depuis plusieurs décennies, un débat concernant les frontières officielles entre le domaine des normes sociales et celui de la moralité. Il est peu surprenant que les anthropologues considèrent que chaque population culturelle détermine pour elle-même ces frontières. Émile Durkheim écrit : « La morale, c'est l'ensemble des conditions de la solidarité sociale. » (Durkheim, *De la division du travail social*, 1893/2002) Sam Harris et Peter Singer affirment que grâce à la rationalité humaine, la science et la logique sont capables de prescrire les meilleurs comportements moraux et de résoudre les dilemmes moraux, et donc installent des frontières très fortes entre le domaine social et le domaine moral. Jonathan Haidt, Paul Bloom, David Pizarro et Jesse Graham considèrent qu'il existe une infrastructure biologique et évolutionniste qui définit et spécialise le domaine moral, et que l'on émet des jugements moraux immédiatement en se fondant sur nos cognitions affectives et sociales. La rationalité, disent-ils, vient appuyer nos jugements de valeur, et non seulement existe-t-il une frontière bien définie entre les normes sociales et la moralité, mais il est possible de la définir.

Elliot Turiel définit la moralité d'après le contenu du comportement, soit des jugements sociaux concernant « la justice, l'égalité et les droits » (Turiel, Davidson, & Davidson, 2002), et lui, Piaget et Kohlberg étaient d'accord que la moralité était une construction mentale apprise par

⁵ Elles sont surnommées WEIRD en anglais, pour « anormales » puisqu'elles sont une minorité dans la population humaine mondiale.

les enfants au cours de leur vie et basée sur leur capacité rationnelle de résoudre des problèmes.

Jonathan Haidt et Joshua Greene définissent la moralité d'après ses bases psychologiques et sa fonction régulatrice de l'égoïsme afin de créer des sociétés coopératives.

E. O. Wilson, Yuval Harari, Charles Darwin et Frans de Waal s'entendent pour dire que la moralité est une caractéristique de tout animal social, et que cette adaptation biosociale pose un avantage compétitif sur le plan individuel et au niveau du groupe social puisque le comportement altruiste est récompensé de façon directe et indirecte dans le groupe, et un groupe coopératif sera plus fort qu'un groupe désorganisé.

Dans cette recherche, nous utilisons ce que nous croyons être la définition la plus complète de la moralité, une définition qui considère que la moralité est un *système* plutôt qu'une chose unique, de la même façon que nous avons un système politique, un système digestif et un système sensori-moteur. La définition prend en compte les origines biologiques, psychologiques et sociales, et l'importance de ces bases pour tout comportement humain. Elle vient de Jonathan Haidt, dans son livre *The Righteous Mind* : « Les systèmes moraux sont des ensembles interreliés de valeurs, de vertus, de normes, de pratiques, d'identités, d'établissements, de technologies, et de mécanismes psychologiques évolués qui travaillent ensemble afin de supprimer ou de réguler l'intérêt égoïste et ainsi rendre possible les sociétés coopératives. » (2012, p. 272)

En supposant que chez les humains, les normes et la moralité sont plus que des instincts, celles-ci requièrent au moins une préthéorie de l'esprit, puisque ces règles existent dans un espace mental social. Chez chaque membre du groupe, elles sont d'une part la représentation mentale des valeurs du groupe, et d'autre part, les croyances concernant les attentes des autres individus envers le premier et les attentes de celui-ci envers le groupe en général et envers chaque autre membre du groupe. Comme mentionné plus haut, les normes sont *des manifestations culturelles* de

fondements moraux qui sont plus profonds dans un contexte donné.

Les conflits moraux intragroupes⁶ sont ainsi des occasions d'explorer les limites et de réaffirmer les croyances morales, parfois au détriment de la cohésion d'un groupe ou de l'identité sociale d'un individu. Par exemple, la question de la libre expression dans les médias au Canada n'est pas dans les manchettes (ni dans les discussions publiques) jusqu'à ce que l'on soit confronté à une possible violation de ce droit, comme cela s'est produit en 2016 avec l'humoriste Mike Ward, lorsque le tribunal québécois des droits de la personne l'a trouvé coupable de « dommages moraux » envers Jérémy Gabriel et sa famille, et a ordonné des pénalités pécuniaires importantes (Poirier, 2016). Ce cas a suscité un important débat public au sujet des limites de la liberté d'expression personnelle, qui n'aurait pas eu lieu autrement (Sexton, 2016). Après la publication de la décision du tribunal, M. Ward aurait exprimé publiquement sur son compte Twitter (@MikeWardca) : « J'ai honte d'être Canadien... » (Sexton, 2016), comme si le schème moral du tribunal était celui par lequel on identifie les Canadiens et par lequel les Canadiens s'identifient comme tels. Si la défense du schème moral commun détermine et signale l'appartenance à un groupe donné, il est facile de comprendre pourquoi un membre qui est puni pour avoir défendu un schème différent sentirait un gouffre moral entre lui-même et son groupe (national dans ce cas), et pourquoi d'après lui, ce groupe aurait commis une violation honteuse d'un fondement moral : la liberté individuelle.

Cette réponse serait typique d'un membre d'un groupe à une autorité qui surpasse ses bornes, et de la dynamique d'un conflit moral dans l'endogroupe. Souvent, il y a la menace publique que le membre parte de son propre gré ou soit expulsé du groupe, et si le conflit est trop

⁶ Par opposition, les conflits moraux intergroupes réaffirment les croyances morales, la cohésion du groupe et l'identité de groupe.

grave ou répété, parfois, le membre est enfin expulsé de son groupe, ou s'exile volontairement⁷. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à Ezra Levant, propriétaire du média The Rebel, qui a été membre en règle du Parti conservateur du Canada pendant plus de deux décennies avant que ce dernier lui tourne le dos, en 2017, après que le site d'information de M. Levant eut produit et publié des vidéos à caractère raciste incitant à la violence (Gragg, 2017).

Si la moralité était un labyrinthe sans lumière, les conflits moraux intragroupes seraient comparables aux rayons de lumière émis par des lampes de poche qui illuminent un coin à la fois, mais pas la forme complète du labyrinthe. Ces deux conflits ont aidé chaque groupe (les Canadiens dans le cas de Ward et le Parti conservateur du Canada avec Levant) à définir et à comprendre leurs limites morales et leurs normes dans le cadre de l'équité et du préjudice. Et parallèlement à ce processus, il y a aussi eu un processus de définition de l'identité du groupe.

Bien que la moralité ait des bases structurelles plus profondes que les normes, il existe aussi une certaine variation culturelle quant au contenu des règlements et aux détails (Haidt, *The Righteous Mind*, 2012) (Turiel, Davidson, & Davidson, 2002). Voilà comment la moralité est aussi attachée aux idées que nous avons concernant la culture et le relativisme : chaque culture, chaque époque et chaque religion a sa propre liste de règles morales, souvent très différentes et mécomprises par les autres, ce que Turiel nommait les *conventions sociales* (Turiel, Davidson, & Davidson, 2002). Par contre, d'autres psychologues et anthropologues, comme nous l'avons mentionné plus haut, expliquent que certains comportements que Turiel classifiait comme étant des conventions sociales, telles que la mode et la cuisine, seraient en fait des questions morales

⁷ Dans des cas extrêmes de moins en moins fréquents aujourd'hui, le traître ou rebelle peut aussi être tué.

profondes. Les violations (comme manger la chair d'un ami décédé) ne sont pas une question de règles arbitraires, comme le côté de la route sur lequel on conduit nos véhicules. Elles ne sont pas non plus des erreurs dites de fait, comme la classification de Pluton comme planète ou croire que l'eau bouille à 10°C ni des maladresses embarrassantes, comme l'utilisation de la mauvaise fourchette pendant un dîner officiel. Et surtout, il ne s'agit pas d'une question superficielle de goût personnel, comme une préférence pour les sandales avec des chaussettes. Certaines personnes croient que les jurons sont acceptables lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour blesser, et d'autres croient que les jurons ne sont jamais acceptables, sans exception. Si nous demandons aux mêmes personnes (à qui on a posé la question des jurons) si la violence non provoquée est acceptable, elles diront probablement qu'elle ne l'est pas du tout.

Grâce au biais négatif, il est plus facile de comprendre la morale à travers ses transgressions qu'à travers ses exemples d'obéissance. Prenons un autre exemple, celui d'un adolescent qui frappe délibérément un petit enfant qui est en train d'attacher ses souliers. Nous croyons que cet exemple illustre une règle que l'on considère comme objective et universelle. En fait, on ne trouve toujours pas de société dans laquelle il est acceptable, normal ou moralement neutre de blesser quelqu'un (surtout une personne plus faible ou vulnérable) sans raison ; dans toutes les cultures, c'est une violation fondamentale des règles morales. Les transgressions morales nous frappent particulièrement au plan affectif ou intuitif, et nous savons tout de suite qu'elles sont à l'encontre d'un sens fondamental du bien et du mal.

Grosso modo, les différences entre les normes sociales et la moralité sont les suivantes :

Normes/conventions sociales	Comportement moral
Superficielles	Profond
Apprises au cours de la vie	Composant instinctif/inné
Explicitement enseignées (mais souvent internalisées)	Explicitement <i>et</i> implicitement enseigné
Contenu variable selon l'institution et la culture	Fondements constants à travers les institutions et les cultures
Manifestations culturelles de la moralité	Manifestation biopsychosocial d'adaptations sociales évolutives
Étiquettes externes d'appartenance à un groupe social	Étiquettes internes d'appartenance à un groupe social

Il faut se rappeler, cependant, qu'en pratique, les frontières exactes entre les normes sociales et la moralité sont floues et dépendent du chercheur, de son domaine et de sa définition opérationnelle. Dans la vie quotidienne, les frontières sont encore moins déterminées, puisque dans le moment, nous ne sommes pas des philosophes, nous sommes des êtres complexes impulsifs, émotionnels, parfois rationnels, mais plus souvent irrationnels, comme dirait Dan Ariely (Ariely, 2008). Même les philosophes professionnels, lorsqu'on les observe en famille, au supermarché ou aux conférences, sont sensibles aux biais et aux instincts sociaux irrationnels qui sont caractéristiques de notre espèce (Haidt, *The Righteous Mind*, 2012). Ceci expliquerait pourquoi, depuis si longtemps, les penseurs et les chercheurs s'obsèdent à étudier la morale. Comment est-ce possible que nous, les êtres les plus rationnels, soyons si irrationnels la plupart du temps ? D'où vient la moralité, et comment pouvons-nous l'inculquer de façon universelle ? Si elle est universelle, pourquoi nous querellons-nous autant entre groupes ? Comment est-ce possible que d'autres groupes d'humains, aussi intelligents que nous-mêmes, aient des pratiques et des croyances immorales ? Les réponses à ces questions et à bien d'autres ont évolué à travers le temps, mais ont beaucoup à nous enseigner sur les rôles entrelacés de la psychologie individuelle et des médias de masse.

La psychologie morale a récemment subi un changement de paradigme important, un changement qui provient du passé. Les chercheurs se retournent vers des idées du 18^e siècle et d'avant, se questionnant sur leur utilité et les raisons pour lesquelles elles avaient été oubliées ou dépréciées. De ces questionnements, nous jouissons aujourd'hui d'une étude enrichie de la psychologie morale, une approche qui fait de cette entreprise une des plus brillantes approches en sciences sociales. Ce changement de paradigme encourage le partage multidisciplinaire, facilitant l'échange avec les domaines de l'économie, des communications, des sciences politiques, des études des médias, des neurosciences, et de retour à la philosophie. Ce n'est pas la psychologie morale de nos grands-parents ! C'est une approche qui se prête facilement aux études comme la présente, qui chevauche les communications, les médias de masse, et l'identité sociale.

La moralité étant maintenant circonscrite dans ses grands fondements, dans les sections qui suivent, nous aborderons la « plainte » comme comportement moral prosocial et comme acte empreint d'émotions. Nous ciblerons ensuite la philosophie morale qui encadre nos institutions politiques ainsi que les études en psychologie morale.

Le comportement de plainte

En psychologie morale, le comportement de plainte s'inscrit dans la vaste catégorie de comportement prosocial, c'est-à-dire les comportements qui aident à tisser, maintenir ou renforcer des liens interpersonnels ou intragroupes. En tant que tel, ce comportement punitif s'encadre fermement dans les comportements moraux. Or, ce comportement moral sert à signaler et à punir ou réparer un autre membre du groupe social ayant violé le code moral du groupe. Si la violation a inspiré des émotions assez fortes pour motiver une personne à passer à l'action et déposer une plainte, il faut aussi que le possible plaignant soit conscient des actions possibles et nécessaires à entreprendre et qu'il soit capable de les entreprendre. Soumettre une plainte comprend aussi des éléments d'autosacrifice : le plaignant peut subir des répercussions négatives de la part des

membres de son groupe comme perdre son statut, des liens d'amitié, peut-être même être confronté à des individus en position d'autorité et dans le pire des cas, être exclu complètement de son groupe. Évidemment, au Canada dans le contexte des plaintes contre le contenu dans les médias, le sacrifice du plaignant inclut possiblement du temps perdu (au travail, au sein de la famille, de sommeil ou autre), de l'effort de recherche, en rédaction, en correspondance, et dans le pire des cas, un risque de représailles publiques. En fait, le comportement de plainte est un exemple réel de ce qu'on appelle en psychologie sociale une « punition altruiste » (une punition qui peut être coûteuse pour le plaignant) (Brethel-Haurwitz, Stoycos, Cardinale, Huebner, & Marsh, 2016).

Ce qu'il importe de retenir concernant les plaintes est premièrement que ce comportement est motivé par des émotions fortes vécues par le plaignant qui a été témoin (ou le perçoit comme tel) d'un comportement violant la morale de son groupe ; deuxièmement, que des coûts personnels ou sociaux découlent de ce comportement ; et troisièmement, que le but de la plainte est d'en quelque sorte punir le comportement (perçu comme déviant) d'un membre de son groupe afin d'améliorer la situation de l'ensemble du groupe.

Afin de saisir à fond la « nouvelle » psychologie morale à partir des trois facteurs primaires de l'approche bio-psycho-sociale, ainsi que ses liens à l'identité sociale et les médias de masse, la prochaine section de cette étude vise un tour d'horizon de la psychologie morale occidentale. On y décrit les diverses positions et points de vue des chercheurs les plus importants en psychologie morale, en débutant par la philosophie morale de l'antiquité occidentale. Ces fondements sont importants, puisqu'on y revient plus tard avec le regard critique, et on comprend davantage l'impact social de ces idées, ainsi que les mythologies culturelles propagées à travers des communications qui aujourd'hui sont devenues des médias de masse.

Donc, cette section jouit d'une approche plus large et historique que d'habitude dans les

recensions littéraires en psychologie ou en communications, puisqu'il faut garder en tête l'impact de ces idées sur les identités sociales présentes chez les Canadiens, et les histoires que nous nous racontons au sujet de nos groupes sociaux. Comment partageait-on ces mythes d'identités sociales à travers le temps ? Qu'importe l'équilibre entre les émotions et la rationalité chez l'humain ?

À travers cette courte randonnée, chaque chercheur et penseur ajoutera son morceau du casse-tête au portrait complexe de l'étude de la psychologie morale occidentale d'aujourd'hui et ses liens avec les autres théories abordées dans cette recherche.

Recension des écrits

L'utilitarisme millsien : le fondement philosophique du raisonnement du CCNR

L'utilitarisme surgit pendant le XVIII^e siècle, une des figures clés était Jeremy Bentham (1748-1832). L'utilitarisme de Bentham n'est pas l'hédonisme, pour lequel le « bon » et le « mauvais » sont simplement l'expérience personnelle du plaisir et de la douleur. Il est un genre de conséquentialisme, parce que la valence morale d'un acte donné dépend de ses conséquences, en contraste avec les non-conséquentialistes, comme Kant ci-haut, pour lequel les actions ont une valeur morale en elles-mêmes, intrinsèque et indépendamment des conséquences (Mill & Mathias, 2007). Par exemple, un avortement chez les kantien est mauvais par définition même, et leur point de vue est que la vie humaine (à n'importe quelle étape de son développement) est une fin en soi et ne peut être utilisée comme moyen de parvenir à des fins. En revanche, un avortement chez les benthamiens est mauvais s'il diminue le bien de tous et bon s'il augmente le bien de tous, alors l'avortement n'a aucune valence morale en théorie, mais la gagne avec ses conséquences pratiques dans un contexte donné. L'argument que le droit à l'avortement est un moyen d'améliorer le sort des femmes et de leurs enfants, et par la suite de la communauté en général, est un argument utilitariste non valide chez les kantien chrétiens.

Cette façon de calculer les effets de nos actes dépend de notre capacité de raisonnement, et il est aussi relativement facile pour un être humain de trouver et de justifier des conséquences positives à quoi que ce soit, ce qui constitue l'une des critiques centrales de l'utilitarisme par l'Église.

Il faut donc, en tant qu'utilitariste rationnel, chercher vers quel pôle tend l'action donnée : tend-elle vers plus de bien ou plus de mal ? Dans ce sens, le bien (*Goodness*) est plus important que la justesse (*Rightness*), et c'est le bien qui a une valeur intrinsèque, comme une bonne qualité de vie (un facteur important pour le bonheur) par rapport à une valeur extrinsèque comme l'argent (qui est un outil plutôt qu'une fin en soi). En ce sens, Bentham avait une opinion en commun avec Aristote, qui lui aussi favorisait une morale prenant le bien comme valeur intrinsèque (Aristote & Tricot, 2014).

Le rationalisme de l'utilitarisme est évident : « une meilleure situation est toujours préférable à une situation pire ». Bentham cherche aussi à maximiser le bien (*Goodness*) en général, sans privilégier personne, puisque pour lui, chaque individu compte pour un, même le roi : « Chacun compte pour un seul, et personne ne compte pour plus. »

Le premier paragraphe de l'œuvre séminale de Bentham, *Les principes de la morale et de la législation*, contient le noyau de sa philosophie : l'utilité comprend à la fois le principe normatif (ce que l'on devrait faire) et le principe descriptif (le fait psychologique) (Bentham, 2000). L'intention est que « le parti de qui le bonheur est en question » soit à la fois l'individu psychologique et, dans les cas législatifs, la communauté en tant qu'entité psychosociale. D'ailleurs, Bentham était le premier réformateur anglais à critiquer les lois contre l'homosexualité, qu'il considérait comme plus nuisibles au bonheur général que l'homosexualité en soi (pour lui, une « irrégularité » privée plutôt qu'un acte antinaturel) (Mill & Mathias, 2007).

Bentham croyait de plus qu'on pourrait trouver, grâce à la science ou au raisonnement, un calcul « félicitif » avec lequel on pourrait établir les coûts et les bénéfices de façon mathématique et rationnelle puisque, comme Aristote, il observait que les humains sont de mauvais juges de bonheur, même de leur propre bonheur (Mill & Mathias, 2007).

Bentham et son bon ami James Mill, en tant que réformateurs presque militants, ont élevé le fils de Mill comme le porte-étendard de l'utilitarisme et le philosophe qui pourrait, avec la meilleure éducation, convaincre les législateurs et la population de l'Angleterre que l'utilitarisme était le seul cadre théorique raisonnable pour créer des lois et une société juste (Mill & Mathias, 2007). John Stuart Mill était donc le Mozart de la philosophie éthique, et aujourd'hui, sa pensée est aussi populaire en philosophie et en politique que l'est la musique de Mozart dans la sphère artistique. Ce qui suit est une description détaillée des principales idées de John Stuart Mill, puisque son idéologie est la plus influente en législation libérale canadienne au début du XXI^e siècle, et le raisonnement de la majorité des décisions du CCNR repose sur les idées millsiennes des divers aspects et répercussions de la question de la liberté d'expression individuelle. (Dans cette œuvre, lorsqu'on mentionne la liberté d'expression, on se réfère aux individus autant qu'aux diffuseurs en tant qu'entités corporatives et légales.)

John Mill n'était pas d'accord avec Bentham que la seule façon de mesurer le bonheur est de le quantifier. Il disait qu'on devrait aussi pouvoir le mesurer de façon qualitative. Il croyait qu'il existe différentes sortes de plaisir et que certains sont plus valables que d'autres. Par exemple, bien que le plaisir d'une belle sortie à un concert (de Mozart ?) soit plus valable qu'un gâteau au chocolat, parce que le gâteau pourrait même causer une indigestion, ce sont deux plaisirs de qualité différente. Une vie paisible et intellectuelle serait aussi plus valable qu'une vie de jeux, encore deux expériences qualitativement différentes et une comparaison inspirée de Socrate et d'Aristote

(Mill & Mathias, 2007). Mill était donc d'accord avec Bentham concernant l'utilité du plaisir et ses attributs empiriques, mais il concédait à Aristote l'idée que certains plaisirs sont plus « élevés » et qu'ils méritent donc plus d'attention. Il proposait la thèse moderne et romantique que l'eudémonie soit individuelle plutôt qu'universelle à l'être humain comme espèce. Il avait donc une conception eudémoniste du bonheur : il supposait que devenir le meilleur être humain était différent pour chaque individu. Certains plaisirs sont plus développés que d'autres, mais les expériences agréables ne sont pas la même chose que le bonheur eudémonique. Qui plus est, Mill faisait preuve de plus de psychologie que Bentham et qu'Aristote lorsqu'il écrivait que des plaisirs autres que le bonheur pourraient être des fins en soi, comme la création artistique, qui est une fin en soi qui mène toutefois à l'eudémonie (Mill & Mathias, 2007). Mill avait donc aussi une vision pluraliste du plaisir et de l'eudémonie, tandis que Bentham et Aristote en avaient une vision moniste.

Mill croyait que la clé du plus grand bonheur, en général, est la liberté individuelle : « La seule liberté qui en mérite le nom est celle de poursuivre notre propre bonheur à notre propre manière, tant qu'on n'essaye pas de priver les autres de leur bonheur ni d'affecter leurs efforts pour l'obtenir. L'homme gagne plus en tolérant le style de vie de chacun qu'en convainquant tout le monde de vivre comme les autres. » (Mill & Mathias, 2007) (p.66-67) Voilà la version positive de son très connu principe de non-nuisance (ou principe du tort), qu'il présenta dans son œuvre *De la liberté* et qu'il énonça ainsi dans son introduction : « Un principe très simple, qui serait capable de gouverner de façon absolue les échanges entre la société et l'individu dans le sens de la compulsion et du contrôle, que les moyens soient la force physique comme des pénalités légales ou la coercition de l'opinion publique. Ce principe est que la seule et unique fin pour laquelle le collectif est justifié, de manière individuelle ou collective, à interférer avec la liberté de l'action

de qui que ce soit de leur communauté est l'autoprotection. La seule raison pour laquelle ceux qui exercent le pouvoir ont le droit de l'utiliser contre un membre de la société... contre son gré, est afin de prévenir le tort aux autres. Son propre bien, physique ou moral, n'est pas raison suffisante. » (Mill & Mathias, 2007) (p.71).

John Mill comprenait que deux forces sociales, les conservateurs et les libéraux, n'étaient pas d'accord au sujet du rôle fondamental du gouvernement dans la société. Il remarquait qu'il y a autant de gens qui veulent l'aide du gouvernement pour résoudre les problèmes sociaux que de gens qui veulent éviter à tout prix toute interférence dans la résolution des problèmes sociaux, et il recommandait lui-même que l'interférence soit la plus minime possible puisqu'en pratique, celle-ci est « invoquée aussi souvent qu'elle est condamnée à tort⁸ » (Mill & Mathias, 2007) (p.70).

Comme Hume, Mill avait compris le dilemme moral du libre arbitre lorsqu'on crée un modèle naturel de la moralité humaine. Si la moralité humaine, ou le « sens moral » (sans pour autant être intuitionniste) est formée par des facteurs biologiques ou sociaux, comment peut-on être responsables de nos actes ? Mill résolut ce problème en suggérant que même si notre (ou son propre) caractère peut être forgé par la nature et par les parents, lorsque nous devenons matures, nous pouvons toujours changer nos croyances selon nos conclusions raisonnées (Mill & Mathias, 2007), comme l'aurait argumenté Platon.

Mill était influencé tant par Bentham, dans son cadre théorique, que par de Tocqueville, dans ses arguments empiriques. Tandis que Bentham et James Mill croyaient que les intérêts du gouvernement (du roi d'Angleterre) étaient fondamentalement opposés à ceux de la population en général, John Mill et de Tocqueville précédaient Edward Bernays en comprenant que

⁸ « *With equal frequency invoked and improperly condemned.* »

l'endoctrinement est plus puissant, efficace et durable que la force tyrannique en tant que contrôle social, et que le pouvoir de limiter le premier est indispensable à la santé sociale (créativité, ouverture d'esprit, sens de l'innovation, etc.) de toute communauté (Mill & Mathias, 2007). Il écrivait que les gens de son époque croyaient que la démocratie serait le moyen permanent d'assurer la liberté individuelle, mais que ces mêmes personnes avaient tort puisque ce n'est pas la vérité, disait-il, qui triomphe toujours en cas de persécution (et à son époque, les persécutions religieuses entre les catholiques et les protestants étaient chose courante), mais plutôt la force. Il affirmait que la preuve empirique se trouve de façon récurrente dans les annales de l'histoire (Mill & Mathias, 2007). Il condamnait fortement ce qu'il appelait la « tyrannie de la majorité », qui se trouve dans n'importe quel groupe social, mais qui est, selon lui et selon de Tocqueville, le danger le plus insidieux dans les démocraties. « Le peuple, par conséquent, *pourrait* vouloir opprimer une part de leur nombre, et les précautions contre ceci sont tout aussi nécessaires que celles contre tout autre abus de pouvoir. » (Mill & Mathias, 2007) (p.66) Mill expliquait qu'il faut se garder contre la « tyrannie » de l'opinion de la majorité et de la « tendance sociale d'imposer, par des moyens autres que pénaux » (Mill & Mathias, 2007) (p.66), la culture normalisée et hégémonique du sous-groupe dominant aux minorités et aux dissidents. Il défendait les points de vue dissidents en disant qu'une voix unique s'opposant à l'ordre établi peut être soit la seule voix de la raison ou de la vertu (ses exemples sont Socrate et Jésus, mais nous avons des exemples modernes aussi, tels que Louis Riel et Mahatma Ghandi), soit la voix qui confirme, par sa fausseté, la raison de la majorité (un exemple moderne au Canada pourrait être Ezra Levant) et que son bruit empêche la calcification et la dogmatisation des idées majoritaires. Il faut donc, disait-il, décider des frontières pratiques entre la liberté individuelle et le contrôle social (Mill & Mathias, 2007) (p.67).

Mill reconnaissait la tâche immense de définir ces frontières, et il comprenait en plus

qu'elles seraient différentes selon la culture et l'époque de chaque communauté – non seulement différentes, mais probablement incompréhensibles entre les uns et les autres.

Quant à la liberté d'expression, Mill avait trouvé une frontière qu'il considérait comme correcte et qu'il décrivit dans le deuxième chapitre de son ouvrage à l'aide d'un exemple : dans un article de journal, une personne s'exprime, affirmant que les marchands de maïs veulent faire crever les pauvres de faim. Cet article n'est pas en soi problématique. Il y a une foule affamée avec des fourches et des flambeaux devant la maison d'un marchand de maïs, et quelqu'un crie : « Les marchands de maïs veulent faire crever les pauvres de faim ! » Ce cri pourrait engendrer de la violence envers la famille à l'intérieur, et voilà la frontière de Mill : lorsqu'avec nos actions (verbales ou autres), on crée une possibilité raisonnable qu'un individu ou un groupe soit en danger (Mill & Mathias, 2007).

À quel point est-ce que le principe du tort comprend aussi le tort à la société ? Si une composante intégrale du tissu d'une société est son système moral commun et partagé entre la majorité, des ébréchures pourraient, en théorie, causer l'éventuelle décomposition de celui-ci, comme la détérioration des glaciers en raison des changements climatiques. Dans ce cas, c'est le tort que causerait un individu ou une minorité à la majorité de la société dans laquelle il réside. Ceci n'est dans l'intérêt de personne, mais comment peut-on savoir si une action (ou une pratique) aura cet effet ? Est-ce que la majorité a le droit de se défendre si elle se sent attaquée ? C'est une situation que l'on reconnaît facilement au Canada, au XXI^e siècle, puisque nous avons l'expérience de personnes issues des majorités historiquement dominantes qui se plaignent justement à cet effet lorsque des individus et des groupes historiquement subordonnés ou opprimés manifestent. C'est le cas de la sexualité en Angleterre et au Canada depuis le temps de Bentham : la majorité hétérosexuelle cisgenre opprime légalement et socialement les minorités LGBT depuis des siècles,

et l'argument principal de la majorité est traditionnellement que les « pratiques » de ces minorités nuisent au tissu même de la société. Il est évident que dans cette situation particulière, le tort causé à des milliers de personnes est incomparable au tort qu'elles auraient pu faire au groupe social dominant. De plus, ce ne sont pas de simples mots, mais des cas d'incarcération injustes, de torture et de coercition traumatisantes. Dans ce cas, on pourrait donc facilement argumenter que la société tout entière a souffert de cette oppression envers des minorités, et que d'un point de vue purement utilitariste benthamien et millsien, il ne convient pas de maintenir ce genre de pratique d'oppression.

En gros, il serait très difficile, d'un point de vue logique autant que d'un point de vue empiriste, de trouver des preuves que le tissu social serait abîmé par les actions d'un groupe subordonné. D'ailleurs, selon Mill, l'esprit de la protection contre la tyrannie de la majorité veut que nous donnions la parole à une seule voix, même si ses idées paraissent « dangereuses ». C'est ce principe qui fait en sorte qu'au CCNR, par exemple, une seule et unique plainte est suffisante pour enclencher le processus de résolution des plaintes du Conseil, et que l'on pourrait aller jusqu'à créer un précédent important pour tous les diffuseurs membres, ou pour les pratiques et les politiques du CRTC au niveau fédéral.

La méthode logique, séculaire et naturaliste de Mill, avec laquelle il analysait différentes approches d'après leurs conséquences empiriques afin de distinguer la plus utile (dans le sens utilitaire) pour la société, fait de son texte un classique durable aujourd'hui, puisqu'on valorise toujours ce genre de raisonnement utilitaire et empirique. Sans paraître rétrograde ou moraliste, qui peut argumenter contre une approche qui valide empiriquement et logiquement les politiques qui offrent les meilleures conséquences pour la société ?

John Stuart Mill est devenu, comme le souhaitait son père, un des meilleurs champions des

libéralistes, accompagné notamment de John Locke, d'Emmanuel Kant ainsi que de John Rawls et Robert Nozick, qui croient que le gouvernement devrait être composé de délégués temporaires qui défendent les mêmes intérêts que ceux des gens qu'ils représentent — et que ces délégués peuvent être remplacés par d'autres s'ils ne font pas un bon travail. Cependant, les observations morales de nature psychosociale de la relation entre l'individu et le groupe sont aujourd'hui reconnues par plusieurs psychologues sociaux comme étant pertinentes et fondamentales à la science morale jusqu'au XXI^e siècle.

Dans la première partie du XX^e siècle, la moralité était considérée comme une question cognitive dans le sens piagetien ou kohlbergien du raisonnement abstrait et comportemental. B. F. Skinner considérait que la moralité est un ensemble de comportements sociaux appris par les enfants au cours de leur socialisation, par le biais de punitions et de récompenses.

Influences psychosociales du groupe sur la moralité

Par contre, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs études de la moralité et des valeurs ont été menées et on s'est penché sur leur lien aux groupes sociaux, avec des recherches particulières sur la discrimination, les attitudes, la formation de groupes et les relations intergroupes.

À peine en 1942, Hyman postula une première théorie du *groupe de référence*, qui serait un groupe auquel une personne s'identifie et qui représente les comportements et valeurs qu'il estime importants. Ce n'est pas forcément un groupe au sein duquel les gens se réunissent en personne, mais il peut aussi s'agir d'un groupe abstrait, comme une nationalité, un parti politique ou une religion. Les valeurs du groupe de référence sont internalisées par les membres du groupe, pour qui l'expression de ces valeurs devient partie intégrante de leur identité personnelle et sociale.

Plus tard, Altermeyer (1988, 1998) introduisit le concept d'« autoritarisme de droite »⁹, une échelle décrivant, à un extrême, des personnes très conservatrices et très autoritaires envers les membres de leur endogroupe et discriminatoires envers les individus d'exogroupes, et à l'autre extrême, des personnes très libérales et permissives envers les membres de leur endogroupe, et très inclusives envers les membres d'exogroupes. Ensuite, Duckett (1992) et Stellmacher et Petzel (2005) démontrèrent que plus les personnes s'identifient fortement à leur endogroupe et perçoivent une forte menace (physique ou symbolique) envers leur endogroupe par un exogroupe, plus elles deviennent autoritaires et conservatrices. Plutôt qu'une « personnalité type », l'autoritarisme de droite serait une réponse naturelle à une menace envers notre endogroupe et contribuerait à expliquer comment les vagues d'immigration tendent à faire resurgir des sentiments conservateurs latents dans des sociétés libérales.

L'empathie et l'altruisme étant d'importantes composantes de la moralité, on note qu'en psychologie sociale, on étudie empiriquement les effets de comportements d'aide. Darwin avait postulé que l'altruisme était bénéfique du point de vue de la sélection de groupe, mais il serait aussi bon pour l'individu. Les effets physiologiques, affectifs et sur la santé sont évidents d'après plusieurs recherches : les aidants et les bénévoles ne ressentent pas seulement plus de bien-être subjectif (Morrow-Howell *et al.*, 2003), mais ils souffrent moins de dépression (Musick et Wilson, 2003), ils sont plus heureux, vivent plus longtemps (Brown *et al.*, 2003) et jouissent d'une meilleure santé physique (Oman *et al.*, 1999). Finalement, plus une personne aide autrui, plus elle sera aidée par d'autres à son tour (Boster *et coll.*, 2001) et plus sa réputation sociale s'améliorera (Haidt, *The Righteous Mind*, 2012).

⁹ En anglais, ce concept s'appelle le *right-wing authoritarianism* (RWA).

Les origines biologiques et évolutionnistes de la moralité et des émotions sociales

En décrivant les origines biologiques, il est utile de prendre une position évolutionniste. Edward O. Wilson est un auteur et chercheur états-unien connu comme le père de la sociobiologie. Il explique, dans son œuvre *The Social Conquest of Earth* (2012), que la sélection naturelle qui produit le conflit entre le bien et le mal (la moralité) prend place à plusieurs niveaux, divisés en deux niveaux principaux en opposition : la sélection individuelle et la sélection de groupe. Les deux types de sélection évoluent en même temps à l'intérieur de l'individu et au sein du groupe. Des instincts altruistes (envers les membres de l'endogroupe) évoluent chez les individus du groupe grâce à la sélection de groupe, tandis que les instincts égoïstes sont produits par la compétition interpersonnelle dans l'endogroupe (de survie et de reproduction). Ce dernier est le processus de sélection individuelle, et d'un point de vue religieux, nous pourrions appeler ces instincts des péchés. Les vertus sont les instincts produits par la sélection de groupe. (Et certainement, il serait très logique pour une institution d'assurer sa propre survie en renforçant particulièrement les vertus qui, lorsqu'elles sont très développées au sein de sa base d'adhérents, contribuent à sa propre supériorité par rapport aux autres institutions du même domaine.) C'est aussi la sélection de groupe, continue Wilson, qui privilégie la sélection individuelle des individus de haut statut pour leur contribution remarquable à l'épanouissement du groupe, ce qui expliquerait pourquoi ces individus seraient si attrayants pour les autres membres du groupe (Wilson, *The Social Conquest of Earth*, 2012). Ce fait n'est pas seulement évident chez les humains. Par exemple, les singes sont prêts à payer cher pour des photos « sexy » des membres de l'élite de leur endogroupe (Deaner, Khera, & Platt, 2005). Mais il y a également un côté obscur associé au fait de jouir d'un statut privilégié dans un groupe social : pour y parvenir et y demeurer, il faut jouer un jeu complexe de chaises musicales avec ses rivaux jaloux. Tout le monde cherche à entraver le progrès des autres, et lorsqu'on perd sa chaise, on peut toujours continuer à aider les personnes

restantes à gagner contre celle qui nous a enlevé notre chaise. Tout le monde a les yeux ouverts pour n'importe quel petit grain d'hypocrisie de la part des privilégiés. Par contre, lorsqu'on est membre de l'élite, il est déjà plus facile d'améliorer sa réputation (et donc sa position sociale) à travers la réciprocité indirecte, c'est-à-dire le renforcement de sa réputation personnelle grâce à l'amélioration de sa réputation comme individu altruiste — même si on ne fait rien de particulier. Évidemment, moins un membre de l'élite œuvre pour le bien du groupe, plus il est susceptible de perdre sa place. Tout le monde cherche à le faire tomber.

La « règle de fer » en sociobiologie, écrit encore Wilson, est que si les *individus* égoïstes gagnent au jeu de la survie, à court terme, contre les individus altruistes, les *groupes* d'altruistes gagnent contre les groupes d'égoïstes. Il est facile de reconnaître qu'un groupe d'individus égoïstes serait mal organisé, et peut-être mal mené ou, à tout le moins, plus difficile à mener. Par contre, les humains ont un besoin primordial d'appartenir à un groupe, alors la pendule demeure presque toujours près du centre et les différences sont rarement extrêmes entre les groupes — dans un cas, la société cesserait simplement d'exister, et dans l'autre, elle ressemblerait à celle des Borgs de *Star Trek*.

Ni la filiation ni la valeur sélective inclusive de W. D. Hamilton (1964) ne sont les principaux agents de la sélection sociale naturelle. Ce serait surtout la capacité innée à gérer une multitude de situations sociales réciproques et à surveiller les faveurs et les trahisons, en somme, à naviguer sur la mer complexe de la société humaine. Bien sûr qu'au début, c'était plus facile : aux temps paléolithiques, l'humain formait des groupes d'un maximum probable d'environ une centaine d'individus, et ce cerveau toujours paléolithique cherche encore aujourd'hui à maintenir des liens significatifs. Bien que nous nous adaptions modérément bien, nous ne sommes pas encore assez évolués physiquement pour profiter de notre nouvelle civilisation du XXI^e siècle. Nous

sommes toujours les mêmes animaux sociaux, perdus dans la foule à la recherche de notre tribu, que nous retrouvons dans nos temples variés, au sein des équipes sportives, à l'école ou dans l'armée. Dans chaque nouvelle tribu, nous reconstituons le jeu d'antan des chaises musicales pour les places élites, et nous redécouvrons les drames altruistes des vertus altruistes de la sélection de groupe. Wilson explique que la sélection naturelle continue à favoriser les interactions (entre individus) qui facilitent le succès du groupe. Ainsi, nous partageons, nous sommes patients, compréhensifs et altruistes, coopératifs et empathiques « de nature ». Toutes ces caractéristiques, écrivent Fehr et Gächter, ne peuvent pas être expliquées par la théorie de W. D. Hamilton ni par l'altruisme réciproque de Robert Trivers (Fehr & Gächter, 2002). La coopération est particulièrement intéressante à analyser : voilà un mélange d'égoïsme et d'altruisme dans toutes sortes de comportements au sein de l'endogroupe, comme la recherche du statut, la défaite par le groupe d'individus ayant un statut, le plaisir de punir les membres déviants du groupe (Wilson, *On Human Nature*, 1978). Toutes ces caractéristiques d'origine biologique laissent leurs traces affectives dans l'alchimie du cerveau et Steven Pinker, psycholinguiste, catégorisa quatre types d'émotions sociales (Pinker, 1999) :

1. Les émotions qui punissent autrui : le mépris, la colère et le dégoût.
2. Les émotions qui récompensent autrui : la gratitude, l'élévation et l'admiration morale.
3. Les émotions qui invoquent la souffrance d'autrui (et nous poussent à adopter des comportements altruistes) : la sympathie, la compassion et l'empathie.
4. Les émotions qui nous punissent (et nous poussent à éviter ou à régler les comportements antisociaux) : la honte, le sentiment de culpabilité et l'embarras.

Finalement, l'émotion morale complexe par excellence serait l'honneur (dans le sens grec de *τιμή*). Cette émotion nous tire à la fois vers notre groupe, avec une forte empathie et un grand

désir de coopération *pour* le groupe. Mais en même temps, l'honneur comprend ce désir de se martyriser, de lutter *contre* le schème moral établi et déficient afin de « purifier » le groupe spirituellement, même si ce comportement nous coûte l'estime des membres du groupe. L'honneur est l'une des émotions qui nous poussent au sacrifice ultime *pour* et *contre* notre groupe, et qui inspirent chez les autres les émotions d'élévation et d'admiration morale. Chez nos cousins hominidés plus poilus, risquer l'exil ou la mort pour aller contre l'ordre social établi n'est pas noble, mais le rebelle pourrait gagner la direction du groupe. On ne peut pas dire que la cause de la rébellion chez les chimpanzés serait un idéal plus élevé que « l'endogroupe » ou « l'autorité de ce groupe », que les autorités du groupe soient tyranniques ou justes. Chez les humains, en revanche, l'imagination nous offre la possibilité de nous sacrifier pour une idée plus élevée que notre endogroupe, et à ce que nous sachions, nous sommes la seule espèce dont les membres qui meurent dans le cadre de leur rébellion gagnent de l'honneur, et pour qui cette mort en inspire d'autres à les suivre en masse grâce à des idées abstraites et intangibles. Yuval Noah Harari écrit dans son œuvre *Homo Deus* que c'est notre capacité d'imaginer des concepts abstraits qui nous facilite la coopération à une échelle impensable pour les autres hominidés, et qui a donc entraîné la domination mondiale de notre espèce. Si c'était vrai, l'honneur associé au sacrifice ultime serait véritablement l'émotion morale la plus sociale de l'humanité et la plus importante du point de vue darwiniste ; notre arme magique !

Toutes ces émotions ont leur rôle à jouer dans la sélection de groupe et il est possible de les placer dans le cerveau. Par exemple, plusieurs recherches neurologiques ont déterminé que le cortex insulaire antérieur (bilatéral) est impliqué dans le traitement cognitif des émotions (colère, peur, bonheur, tristesse, empathie et dégoût abstrait autant que sensoriel).

La moralité en tant que tissu social n'est donc pas simplement une question de capacité de

raisonnement utilitariste abstrait, elle est fondée sur les émotions sociales, l'évolution des groupes en tant que structure biosociale qui assure la survie de l'espèce Homo sapiens.

Henri Tajfel et l'identité sociale

Survivant juif de la Deuxième Guerre mondiale, Henri Tajfel utilisait l'expérience de vivre sous une fausse identité (en tant que Français au lieu de Polonais juif) pour illustrer physiquement le continuum interpersonnel — endogroupe (voir Tajfel, 1974, 1978). Peu importe ses caractéristiques personnelles ou ses relations avec les gardiens de prison allemands, une fois sa vraie identité révélée, il n'aurait été autre chose que sa catégorie sociale (son groupe), ce qui aurait été l'unique facteur à déterminer de son sort. Ses attributs personnels et son identité en tant qu'individu auraient été sans importance et non pertinents pour les gardiens. Il comprit trop bien l'importance sociale et psychologique de la catégorisation.

Selon l'expérience et les expériences de Tajfel, qui fut directement influencé par Gordon Allport, Bruner et Sherif, il existe un continuum pour l'interaction sociale entre individus. Un extrême est l'interaction uniquement interpersonnelle et l'autre, intergroupe. La proximité à un extrême ou l'autre du continuum déterminerait à quel point l'interaction serait influencée par les caractéristiques personnelles, les attitudes et les interactions entre les individus ainsi que par l'appartenance à des catégories sociales. Plus l'interaction est interpersonnelle (normalement entre membres d'un même groupe social), moins l'appartenance à des catégories sociales sera importante (Tajfel, 1974, p. 87-89). Par exemple, lorsque je parle avec ma sœur, de qui je suis proche, nos réponses et nos attitudes l'une envers l'autre ne sont pas déterminées par une appartenance à telle religion ou à telle classe sociale, mais plutôt par nos interactions antérieures, notre humeur et nos préférences personnelles (nous évitons le thème de la rédaction de ma thèse, par exemple).

Depuis, cette distinction est égale à celle entre les identités personnelles et sociales dans la théorie de l'autocatégorisation, dans laquelle ces deux pôles sont considérés comme des formes d'agissement en termes du *moi*. Tajfel développa sa théorie en expliquant que lorsque l'on perçoit les autres uniquement comme des membres d'un groupe social donné, on exagère les ressemblances entre les membres de ce groupe ainsi que les différences avec les membres d'autres groupes. Il appela cette tendance *l'accentuation perceptuelle*.

Inspirés par les expériences de Bruner et Sherif, Tajfel et ses collègues ont divisé aléatoirement un groupe de sujets en deux afin de déterminer quelles seraient les caractéristiques minimales de groupe nécessaires afin de créer un sentiment d'adhésion au groupe, l'hypothèse étant que l'étiquette de catégorisation sociale serait suffisante. À plusieurs reprises et de manière constante, les sujets discriminaient les individus de l'exogroupe au moment d'allouer de petites sommes d'argent à des membres anonymes d'un groupe ou de l'autre. L'idée principale de ces résultats est que la comparaison sociale intergroupe est axée sur « l'établissement de distinctions endogroupes positives (*positive ingroup distinctiveness*), tandis que les comparaisons intergroupes (*intragroup*), mènent à l'homogénéité intragroupe » (Tajfel, p. 15).

Finalement, pour Tajfel, les identités sociales d'un individu dépendent des catégories sociales qui définissent son rôle (ou sa place) dans sa société en général et qu'il aura internalisées afin de définir son *moi* ainsi que leur valeur et leur importance émotionnelle.

Les catégories sociales qui peuvent contribuer à la mosaïque de l'identité sociale d'une personne peuvent être, entre autres : son travail, son rang socioéconomique et sa famille d'origine, sa religion, sa nationalité ou son ethnicité, son statut de membre d'une communauté minoritaire, son école et son diplôme, sa perception de son état de santé, sa participation sportive, son affiliation politique, son régime alimentaire, son âge ou sa participation à une association de bénévolat. Enfin,

presque toutes les activités qu'une personne fait (ou ne fait pas) peuvent influencer son identité sociale perçue par les autres et internalisée par elle-même. L'identité sociale évolue tout au long de la vie, puisque parfois, on s'aperçoit qu'on appartient à un groupe social qui existe chez autrui, mais non pour soi-même, comme lorsque les enfants rencontrent pour la première fois des personnes qui commentent la couleur de la peau. De plus, certaines catégories peuvent entrer en conflit. Notez les deux « profils sociaux » suivants, construits de catégorisations sociales : d'un côté, un procureur de la Couronne à la retraite, Québécois pure laine, fortuné, militant au sein de la communauté des personnes ayant un handicap, admirateur du dalaï-lama, voyageur, motard, en fauteuil roulant ; de l'autre côté, une anglophone ontarienne, fille d'immigrants néerlandais, gauchistes, ayant des difficultés d'apprentissage, ayant un handicap, mais évitant cette communauté, membre d'un club de minéralogistes, diplômée en ingénierie chimique de l'Université de Waterloo, artiste et bricoleuse, au chômage. Comment se présenteraient-ils l'un à l'autre s'ils devaient être acceptés comme membres d'un même groupe social ? L'identité sociale est internalisée dans notre *moi*, mais ne se manifeste concrètement que dans l'espace interpersonnel. Peut-être ces deux personnes pourraient-elles se présenter comme étant toutes les deux des personnes gourmandes ou des enseignants doués. Mais il est possible que leurs catégories sociales éclipsent leur identité individuelle : il deviendrait pour elle un Québécois riche et conservateur, et pour lui, elle serait tout simplement une gauchiste anglophone au chômage. Il est très probable que chacun de ces individus percevrait l'autre comme faisant partie d'un exogroupe, en partie à cause de leur affiliation politique, qui leur fournit un filtre moral distinct à travers lequel ils perçoivent leurs réalités sociales. Plus une catégorie morale est importante pour une personne, plus cette catégorie ancrera l'identité sociale de l'individu, et les autres composantes de l'identité sociale dépendront de cette première (Tajfel, 1981). Une personne ayant comme ancre de son

identité personnelle qu'elle est fortement conservatrice aurait de la difficulté à accepter et à défendre un parent gai. Voilà l'origine des hypocrisies morales perçues chez les autres, qui ne sont en réalité qu'une question d'importance relative entre les diverses composantes de l'identité, chacune représentant des matrices morales distinctes et parfois incompatibles. Nous sommes constamment en train d'accommoder l'importance relative ces composantes de notre identité afin de diminuer la dissonance cognitive due aux conflits entre celles-ci.

Selon la théorie de l'identité sociale de Tajfel (1981), le concept du *soi* est en partie dérivé de notre appartenance à différents groupes sociaux et de la valeur que nous accordons à ces groupes. Ce concept du *soi* « collectif » sous-tend donc une dimension cognitive et affective, soit la reconnaissance et l'identification à des groupes et le degré de fierté qui découle de cette appartenance. Un des postulats de base de la théorie de l'identité sociale est le besoin fondamental de tout être humain de nourrir un concept du *soi* positif. Concrètement, en ce qui a trait aux groupes sociaux auxquels nous appartenons, cela se traduit par une estime de soi collective positive, favorable envers ces groupes (Tajfel, 1981). L'une des façons de nourrir cette estime de soi collective est de faire des efforts continus pour améliorer le sort et le statut de nos groupes sociaux. Par exemple, lors d'une défaite de notre équipe sportive préférée, nous la défendons en soutenant que c'était la faute de l'arbitre ou d'un coup illégal de la part d'un membre de l'autre équipe ou même en insultant cette autre équipe. Cependant, ce ne sont pas uniquement les défenses d'honneur qui pourraient élever le statut d'une équipe (en l'occurrence sportive) par rapport à une autre. Ainsi, bien que les membres de l'équipe pourraient décider de perfectionner leurs habiletés sportives, ils pourraient aussi, évidemment, améliorer son statut en misant sur le sentiment d'unité, de cohésion. Il est plausible qu'une équipe dont les membres travaillent bien ensemble et qui ont la capacité de sacrifier la gloire personnelle afin de s'accomplir pour le bien commun aura bien

plus de succès qu'une équipe mal organisée, manifestant en outre un piètre esprit de groupe. C'est ici qu'entre en jeu le modèle psychologique socio-intuitif de la moralité, ici conceptualisé comme l'une des adaptations psychosociales importantes et qui a pour but de fortifier les groupes en renforçant leur cohésion, le sentiment d'altruisme et l'esprit de groupe des membres.

Jonathan Haidt et les fondements moraux

Comme mentionné dans l'introduction, cette étude est ancrée principalement dans deux théories : l'identité sociale de Henri Tajfel, et les fondements moraux de Jonathan Haidt. Cette section introduira la théorie de Jonathan Haidt, les fondements moraux, et la recherche qu'il a effectuée et qui a inspiré cette la présente étude.

La théorie des fondements moraux (TFM) (Jonathan Haidt, 2001) comprend deux volets, le modèle socio-intuitif, et les fondements moraux. Le premier volet tient compte autant de l'importance des émotions selon Hume, Darwin, et Freud, que de l'influence sociale selon Tajfel, et du raisonnement selon Kant et Piaget face aux dilemmes moraux, dans un nouveau modèle socio-intuitif du jugement moral. Le deuxième volet distingue les composantes de ce modèle en six catégories, qui constitueraient les composantes universelles de la moralité. Jonathan Haidt avait d'ailleurs présenté cette théorie dans un article en 2001 intitulé « The Emotional Dog and its Rational Tail » en faisant référence à l'ultra importance accordée jusqu'alors à la logique humaine pour résoudre les dilemmes moraux. D'après son étude interculturelle concernant les composantes de la moralité, inspirée de la recherche des années 1990 de Turiel, Haidt avait conclu non seulement que les émotions avaient une place primordiale dans la compréhension de la moralité, mais aussi que la moralité est construite depuis six fondements universels. Depuis les premières recherches de Haidt, plus de 15 000 articles scientifiques ont été publiés sur la TFM dans plusieurs domaines tels que la neurologie, la psychologie sociale, la sexualité, la philosophie politique, et en

économie. Il s'agit d'une véritable révolution en psychologie morale, le premier modèle de moralité qui prend en compte la complexité des systèmes biopsychosociaux : les émotions, la logique, les influences culturelles, et les bases neurologiques et évolutives des systèmes moraux. Dans le cadre de la présente étude, c'est ce modèle et ses fondements moraux qui seront mobilisés pour étudier la moralité complexe telle qu'elle est suscitée dans des situations naturelles. Dans ce qui suit, le modèle sera explicité ainsi que chacun des fondements moraux.

Le modèle socio-intuitif présente un processus double d'interaction entre l'élément des intuitions morales (des évaluations émotionnelles, instinctives, et instantanées) et l'élément de l'influence socioculturelle (des comportements moraux appris et partagés par un groupe). Le premier élément est construit sur le système limbique nous permettant une réaction émotionnelle immédiate et ainsi naviguer la panoplie de situations sociales, comme un ami qui nous tend la main pour nous aider ou pour nous duper, un bébé abandonné, ou un sacrifice fait pour le bien de tous. Par contre, grâce à leurs habiletés cognitives, les humains peuvent aussi réfléchir à des dilemmes moraux complexes, comme l'immigration, l'euthanasie, et les droits d'auteur. Ces deux systèmes (les intuitions rapides et la réflexion lente) encadrent les différentes matrices morales des différents groupes sociaux (Greene, 2014). En posant un dilemme moral classique (en recherche de psychologie morale) comme celui du tramway¹⁰, on a pu observer que les gens ont immédiatement une réaction émotionnelle par rapport au scénario et qu'ils ont recours à un système rapide de

¹⁰ Un dilemme moral classique utilisé en recherche (Jarvis Thomson, 1976) : *un train avance rapidement vers un groupe de cinq ouvriers qui réparent la voie sans se rendre compte que le train s'en vient. Ils mourront sûrement, à moins que tu puisses dévier ce train. Heureusement, toi et ton ami (beaucoup plus lourd que toi) êtes sur un pont près de l'aiguillage et tu pourrais dévier ce train, mais il faudrait pousser ton ami du pont pour dévier le train. Que faire ? Laissez-tu mourir les cinq ouvriers sur la voie ou ton ami en le poussant sur l'aiguillage ?* La majorité des gens préfèrent laisser mourir les cinq ouvriers, même s'ils sont d'accord avec le principe utilitariste qu'une seule mort est préférable à cinq et que toutes les vies humaines sont égales (et donc la vie d'un ami ne vaut pas plus que celle d'un ouvrier qu'on ne connaît pas). Dans le cas du tramway, les fondements de la bienveillance, de l'égalité et de la liberté sont en jeu.

résolution morale : ils ressentent tout de suite que le comportement présenté, c'est-à-dire « l'assassinat » d'un ami, est une violation morale. Cette intuition morale, qui est divisée en six fondements moraux culturels détaillés ci-dessous, influencera tout raisonnement postérieur (le système lent de résolution morale) concernant la résolution. La primauté du système affectif dans les différents circuits du système moral fait en sorte que la résolution de problèmes moraux est comme un tribunal : au lieu de chercher tous les faits pour trouver une vérité et résoudre le dilemme moral comme un détective, nous sommes des avocats et nous utilisons notre intelligence pour sélectionner uniquement les faits qui conviennent à notre premier jugement intuitif. Cela explique pourquoi il est si difficile de résoudre des dilemmes moraux entre différentes cultures, et comment nous sommes si souvent victimes de biais de confirmation. Dans le cas du modèle socio-intuitif de la moralité, les biais de confirmations sont sociaux, et sont liés à nos identités sociales et morales. Voilà pourquoi il y a des tribus morales qui ne s'entendent pas et s'accusent l'une et l'autre de défendre des mensonges ou des études scientifiques fallacieuses, comme dans le cas des avantages ou des désavantages de l'immigration pour un pays ou l'importance de manger de la chair animale.

Les catégories universelles de moralité humaine comprises dans le modèle socio-intuitif du jugement moral ont des valences positives et négatives, du genre aristotélien, mais sans la connotation négative de l'excès dans la valence positive. Au lieu de chercher un équilibre entre les deux valences, comme Aristote, Haidt suppose que les groupes sociaux punissent les comportements représentatifs de la valence négative et récompensent les comportements représentatifs de la valence positive. Les comportements particuliers varient selon chaque culture, tout comme les ingrédients dans la cuisine sont beaucoup plus nombreux que les cinq saveurs primaires. À continuation, les six saveurs primaires de la moralité seront décrites selon la théorie des fondements moraux.

Les fondements moraux

Bienveillance — cruauté

L'importance d'avoir une famille forte et résiliente, de protéger et d'élever les enfants, et d'en assurer non seulement la survie, mais l'épanouissement sont les principaux défis d'adaptation qui répondent au « pourquoi » de ce premier fondement. Nous reconnaissons facilement les déclencheurs originaux tels que l'expression de détresse d'un proche (les expressions faciales, les cris, les pleurs ou le langage corporel de douleur). Ce fondement repose sur l'attachement affectif entre parents et enfants, mais s'étend à tous les membres de l'endogroupe. C'est pourquoi il est si difficile de ressentir de l'empathie envers les membres (humains et autres) des exogroupes. L'évolution de notre société, de groupes de moins de cent membres à des groupes de milliers de membres, a aussi fait évoluer nos déclencheurs. Aujourd'hui, les bébés animaux (p. ex., poussins, chiots, poulains, paresseux), vrais et faux (p. ex., Bambi, des toutous), ainsi que plusieurs mammifères adultes (p. ex., éléphants, loutres, lapins, pandas) nous inspirent également l'envie de les chérir. L'émotion représentative de ce fondement serait la compassion et, ainsi, les vertus telles que l'altruisme et la bonté y sont aussi attachées.

Équité — tricherie

Les émotions liées aux situations de justice, de tricherie, de partage et d'échange (p. ex., la colère, la honte et la gratitude) représentent ce fondement, qui est basé sur le défi d'adaptation de l'association réciproque entre individus. L'habileté de maintenir et de profiter à long terme de nos relations avec d'autres individus est importante pour la survie lorsque les ressources sont peu nombreuses. Chez l'humain, les avantages évolutifs de l'altruisme réciproque sont clairs : si on aide nos proches, ils nous aideront à leur tour, même indirectement, par exemple en rehaussant notre réputation dans le groupe. Donc, nous pouvons imaginer qu'à l'origine, les déclencheurs de ce fondement moral auraient été, par exemple, un tricheur ou un parasite (quelqu'un qui consomme

les ressources sans participer à leur récolte), mais des déclencheurs modernes comprendraient une infidélité conjugale ou recevoir une facture astronomique de téléphone portable. Nous récompensons donc avec des promotions sociales les personnes démontrant les vertus de crédibilité, de fiabilité, de justesse et d'impartialité : les avocats crédibles deviennent juges, les enseignants fiables deviennent directeurs d'école, et ainsi de suite.

Loyauté — trahison

Un groupe vaut beaucoup plus que la somme de ses membres, puisque la survie d'un humain seul requiert beaucoup plus d'énergie que la survie d'un groupe d'humains qui s'entraident. La coopération sociale en grand nombre est l'arme secrète de notre espèce, et la facilité avec laquelle nous formons des tribus et nous coopérons est la pierre angulaire de théories de l'évolution telle que l'échange social et l'évolution sociale du cerveau de Robin Dunbar (Haidt, *The Righteous Mind*, 2012). Évidemment, si la moralité contribue à renforcer les groupes, il faudrait avoir un mécanisme psychosocial ou physiologique pour prévenir la trahison. Danser, faire des exercices militaires (ou sportifs) et faire de la musique de forme coordonnée, en *concert*, sont de puissants déclencheurs de sentiments inspirant la fierté et la loyauté de groupe et libérant de l'ocytocine (Haidt, 2006). Les déclencheurs originaux des sentiments relatifs à ce fondement seraient les menaces externes ou internes au groupe, suscitant la colère contre les traîtres et la honte chez les malfaisants, ainsi que la peur de perdre nos amis et les futurs avantages de leur amitié (Greene, 2014). Le patriotisme, la loyauté ou la dévotion et l'abnégation sont les vertus recherchées chez les amis, les soldats et tous les membres de groupes sociaux organisés. Certes, ce sont des vertus parfois dénigrées et démodées dans les cercles universitaires qui aiment critiquer les institutions ou l'ordre établi, mais ces groupes exigent autant de loyauté de groupe envers leurs membres que toute autre institution. Un anarchiste qui trahit son groupe pour ensuite se joindre aux néolibéraux serait attaqué tout aussi intensément que l'inverse.

Autorité — subversion

L'importance de maintenir l'ordre dans les groupes sociaux est un défi évolutif facilement résolu par les hiérarchies, originellement fixé par ordre de force, de genre (si l'on regarde nos cousins les chimpanzés) et d'âge (qui est souvent lié à la force, mais aussi à la débrouillardise). Les expressions de confiance en soi ou de dominance, et inversement d'insécurité ou de soumission, ainsi que la taille de l'individu entraînent immédiatement des sentiments complémentaires opposés. Aujourd'hui, des signes externes de succès financier, comme des accessoires de luxe ou un poste de gérant, peuvent aussi déclencher des sentiments d'insécurité chez des individus en leur présence qui ne possèdent pas ces attributs. De nos jours, dans les pays démocratiques, la vertu de l'obéissance est parfois perçue comme étant tout aussi archaïque que le patriotisme ou la loyauté au groupe, mais en pratique, plusieurs institutions telles que les restaurants rapides (et d'autres grandes entreprises qui embauchent des jeunes pour leurs premières *jobines*), les hôpitaux et les corps policiers récompensent fortement la déférence à l'autorité et punissent tout aussi sévèrement l'arrogance chez les cadets. Les circonstances qui déclenchent ce fondement moral suscitent des émotions telles que le respect, la peur et la colère.

Pureté — dégradation

Ce fondement est l'un des plus intéressants, puisque les déclencheurs présociaux sont physiques (la contamination par des aliments ou des environnements malsains ou infectés, la santé physique) et que les déclencheurs post-sociaux sont abstraits (les actes racistes ou anarchistes, les pratiques capitalistes ou les actes sexuels tabous). Les déclencheurs originaux se sont infiltrés dans les religions et les idéologies, et aujourd'hui, tous les systèmes de croyances sont imprégnés de ce fondement. Si notre corps est un temple, le dégoût en est le gardien, et les cultures qui croient que les humains sont spirituellement supérieurs aux animaux font un grand effort pour contrôler et normaliser les comportements liés aux fonctions corporelles afin qu'elles ne rappellent pas la

nature mondaine de l'endogroupe.

Helzer et Pizarro ont démontré, dans leurs études sur le dégoût, que les sujets qui se désinfectent les mains avant de répondre à un questionnaire sur le parti politique opposé au leur trouvent les membres de l'autre parti dégoûtants. Les sujets qui ne se lavent pas les mains avant d'y répondre sont plus tolérants envers les membres de l'exogroupe (Helzer & Pizarro, 2011). Les implications dans ces études sont claires pour le racisme, l'âgisme et d'autres sortes de discrimination, comme les contes nazis pour enfants, qui décrivaient les Juifs comme étant sales.

À l'autre extrême du fondement se trouve l'élévation spirituelle par l'observation d'actes qui nous inspirent. Par exemple, les animaux qui sauvent leurs maîtres, ou encore Mère Teresa. À l'Université de Virginie, aux États-Unis, les chercheurs ont demandé à leurs sujets, des mères allaitantes et leurs bébés, de regarder soit des vidéos comiques ou des vidéos inspirantes (d'un professeur de musique à l'émission d'Oprah Winfrey). Chez la moitié des mères qui visionnaient les vidéos inspirantes plutôt que comiques, le lait maternel coulait (vérifié en pesant les coussinets d'allaitement) et elles commençaient à allaiter ou elles câlinaient leur bébé ; des signes de libération d'ocytocine (Silvers & Haidt, 2008). L'ocytocine aide à rapprocher les membres d'un même groupe et à renforcer les liens interpersonnels, une fonction qui complémente la fonction anti-exogroupe du dégoût (Haidt, 2006). Les héros de notre endogroupe et les leaders spirituels nous inspirent à être de meilleurs membres de ce groupe, et donc à renforcer nos liens avec notre groupe, tandis que le dégoût sert à souligner comment l'exogroupe est inférieur (moralement ou spirituellement) et comment son influence pourrait « contaminer » la pureté de l'endogroupe. C'est pourquoi certaines paroisses chrétiennes interdisent à leurs membres de pratiquer le yoga ou la méditation du style bouddhiste : elles expliquent que ces pratiques étrangères distraient les membres de la paroisse et les éloignent de Dieu.

Liberté — oppression

Le défi évolutif de ce fondement repose sur l'idée qu'un bon gouvernement s'assure de prendre des décisions pour le bien du groupe, et son travail est de toujours améliorer et renforcer le groupe. Lorsque ce n'est pas le cas et que le leader commence à bafouer les membres afin d'accroître son propre pouvoir, ces derniers peuvent ressentir de la rancœur contre ce tyran. Il est important, dans tout groupe d'animaux sociaux, d'avoir un équilibre de pouvoir entre le gouvernement (ou le groupe) et les individus. Aujourd'hui, en Occident, nous avons une charte des droits de la personne pour nous rappeler que les individus devraient avoir une liberté d'expression personnelle, par exemple, et plusieurs enfants au Canada ont connu l'expérience de défendre, contre leurs parents, le droit de s'habiller de la même manière que leurs amis. Ces sentiments de rancœur peuvent aussi surgir lorsque le gouvernement commence à réguler une industrie qui, antérieurement, ne l'était pas : les propriétaires de ces entreprises dénoncent la diminution de leur liberté de commercialiser (ou de polluer) à leur gré.

L'identité sociale n'est pas forcément fondée sur l'appartenance à un groupe social, mais l'appartenance à des groupes fait partie de notre identité sociale. Par exemple, notre sexualité et notre religion sont des composantes importantes de notre identité sociale, mais ne nous lient pas nécessairement à un groupe qui se réunit en personne ou de façon virtuelle duquel nous sommes membres. Je peux m'identifier comme cisgenre, homosexuelle et calviniste, mais je ne vais pas à l'église et je ne suis pas membre d'un club de femmes cisgenres ou homosexuelles. De plus, un groupe social n'est pas toujours *moral*. Pour qu'un groupe social (comme un club de cuisine entre voisins) devienne *moral*, il doit y avoir une interaction entre les membres, une normalisation et un encadrement de situations particulières, et la prescription des comportements désirables et indésirables dans ces situations. Il faut aussi se rappeler que les normes, les situations et les comportements varient d'une culture à l'autre. Un régime alimentaire végétarien non violent est

symbole de pureté (dans le sens particulier du fondement moral) chez les jains, tandis que chez les juifs, l'expression alimentaire de la pureté est un régime kascher qui peut comprendre certaines chairs animales. On peut aussi, par exemple, différencier les schèmes moraux des personnes d'après leur « tribu » politique : les résultats d'une recherche importante de Graham, Haidt et Nosek, publiée en 2009 et dont nous utiliserons les données pour la présente étude, suggèrent que les conservateurs, c'est-à-dire les personnes qui se situent « à droite » sur l'échiquier politique, souscrivent de manière équilibrée aux six fondements moraux, tout en sacrifiant la bienveillance dans le cas d'un conflit avec les autres fondements et en interprétant l'équité comme étant proportionnelle. C'est-à-dire que les ressources d'un groupe peuvent être partagées entre chaque membre d'après la proportion de ce qu'il a apporté lui-même. En revanche, les gens qui s'identifient comme « libéraux » baseraient leur schème moral uniquement sur trois de ces fondements (la bienveillance, l'équité et la liberté). L'équité, chez les libéraux, se base sur l'égalité, c'est-à-dire que les ressources d'un groupe peuvent être partagées entre tous les membres également, peu importe la proportion des ressources que chacun a contribué à récolter (Haidt, 2012).

La dernière catégorie (liberté – oppression) a été ajoutée plusieurs années après les autres, à la suite d'une confusion entre deux interprétations de la catégorie « autorité – subversion ». Certains sujets interprétaient l'autorité — subversion de la manière décrite à la page précédente, soit comme étant l'importance de maintenir sa place dans la hiérarchie sociale, d'appuyer les bons leaders du groupe et de les remplacer lorsqu'ils sont abusifs ou simplement inutiles pour le groupe. D'autres participants mettaient l'accent sur la liberté individuelle et l'oppression des citoyens par un gouvernement. Les chercheurs se sont aperçus que les sujets qui interprétaient le fondement de la deuxième manière s'identifiaient comme étant « libertariens ». Les libertariens, qui peuvent se

situer à l'extrême des deux côtés de l'échiquier politique, mais qui se distinguent par leur antiétatisme, ne tiennent qu'à un seul fondement moral : la liberté — oppression (Haidt, 2006 ; Graham, Haidt & Bryan, 2009 ; Iyer, Koleva, Graham, Ditto & Haidt, 2012 ; Haidt, 2012).

La recherche dans le cadre de la TFM

La présente étude est inspirée principalement d'un article publié en 2009 par Graham, Haidt et Nosek concernant les différences dans les fondements moraux chez les libéraux et les conservateurs. L'article était divisé en quatre expériences utilisant des approches et des méthodes différentes.

La première expérience était un sondage international avec des questions autocomplétées selon l'échelle de type Likert, en ligne sur le site web « Project Implicit » de l'université états-unienne Harvard. On demandait aux participants de noter leur orientation politique sur une échelle de type Likert (de très libérale à très conservatrice) et, ensuite, de noter l'importance (encore sur une échelle de 1 à 6) de certains facteurs moraux lorsqu'ils résolvent des dilemmes moraux. Dans ce cas, il était important d'abstraire les facteurs moraux et d'y penser « en général » afin de les étudier en dehors de la situation, qui pourrait y donner un contexte autre que simplement les fondements moraux liés à leur identité politique. Par exemple, une question mesurant l'importance du fondement moral « égalité » demandait aux participants de noter à quel point il est pertinent — en passant un jugement moral — de savoir si les droits d'une personne ont été violés. Ce n'était pas une étude du comportement moral, mais plutôt de la manifestation du cadre moral de chaque participant sous l'effet de « l'identité politique » intériorisée (c'est-à-dire une composante de l'identité sociale fondée sur l'identification avec une tendance politique telle qu'elle est interprétée par le participant).

Les auteurs ont trouvé que les participants qui s'autocategorisaient comme étant conservateurs valorisaient moins les facteurs de bienveillance et d'équité que les libéraux, mais

qu'en revanche, ils valorisaient également tous les fondements tandis que les libéraux accordaient beaucoup plus d'importance à ces deux premiers facteurs et négligeaient les trois autres (loyauté, autorité et pureté). Les auteurs notent que s'ils avaient uniquement mesuré l'importance des deux fondements moraux « bienveillance » et « équité », ce qu'Elliott Turiel avait proposé depuis 1983 comme étant les seuls fondements moraux, on aurait conclu que les libéraux sont plus intensément moraux que les conservateurs, ce qui n'est pas le cas.

La prochaine expérience étudiait les comportements moraux à travers les jugements moraux des participants en utilisant un deuxième sondage en ligne, mais cette fois avec des questions supplémentaires sur des jugements moraux particuliers au sujet d'exemples tels que le meurtre, les politiques gouvernementales, des scénarios imaginaires et des vertus, tous choisis afin de susciter les fondements moraux. Encore une fois, les chercheurs voulaient savoir si l'identité politique (cette fois-ci explicite et implicite) avait un effet sur l'importance accordée par les participants à chaque fondement moral, et les résultats de la première étude étaient répétés.

Le troisième sondage de l'article porte sur les compromis moraux, et les participants devaient se rendre au site www.yourmorals.org. Il était dérivé d'études antérieures de Tetlock (Tetlock, 2003 ; Tetlock, Kristel, Elson, Green & Lerner, 2000) sur les tabous et les valeurs sacrées. Les participants devaient choisir combien (sur une échelle de type Likert de sept points entre 0 \$ et « aucune somme n'est suffisante ») il faudrait qu'on leur donne pour violer chaque fondement moral. Par exemple, quelle somme serait nécessaire pour qu'ils reçoivent une transfusion sanguine d'un agresseur d'enfants ? Une faible somme indiquerait qu'ils valorisent moins la pureté qu'un participant qui refuserait de le faire, même pour un million de dollars. Les résultats de cette recherche étaient différents de ceux des deux recherches antérieures menées par Graham, Haidt et Nosek : bien qu'il y avait un modèle différent de fondements moraux chez les

libéraux et les conservateurs, l'affiliation politique ne prédisait pas l'importance du fondement « équité », le plus important (la majorité des participants demandaient un million de dollars ou ne le feraient jamais), qui était suscité par des scénarios tels que « détruire une urne pleine de bulletins de vote, pendant une élection, afin de favoriser votre candidat préféré » et « signer un document secret et contraignant, dans votre entreprise, visant à embaucher uniquement des personnes de votre race »¹¹. Cependant, les libéraux demandaient un peu plus d'argent (environ 500 000 \$) que les conservateurs (environ 50 000 \$) pour violer le fondement de la bienveillance. Le modèle complet des libéraux démontrait une échelle de caractère sacré allant du moins sacré (exigeant environ 500 \$) pour violer le fondement de l'autorité, suivi du fondement de la loyauté (5 000 \$), de celui de la pureté (50 000 \$) et, finalement, la bienveillance et l'équité étant les fondements les plus sacrés et presque aussi sacrés l'un que l'autre. Il y avait donc une séparation entre les deux fondements les plus importants et les trois autres. Chez les conservateurs, tous les fondements étaient presque aussi importants les uns que les autres, le moins important étant l'autorité (environ 20 000 \$), suivi de la bienveillance (environ 80 000 \$), et les trois autres étaient presque inviolables. Les auteurs suggèrent que les résultats de cette étude démontreraient que les conservateurs ont un système moral déontologique (plutôt kantien) tandis que les libéraux et les libertaires ont un système conséquentialiste (plutôt millsien), et que les deux premiers sondages ne font pas ressortir ces systèmes de convictions.

La dernière étude de cet article n'était pas un sondage, mais une analyse de textes religieux, comparant le contenu moral de sermons de l'Église baptiste sudiste (considérée conservatrice) et de l'Église unitarienne universaliste (considérée libérale). En considérant premièrement que les

¹¹ Traduction de l'auteur

sermons religieux sont rédigés pour une communauté morale et que leur contenu, presque entièrement moral, est normatif et prescriptif, et deuxièmement que ces deux églises sont actives dans la sphère politique, leurs sermons seraient indicatifs de l'application de croyances morales et de différences dans les fondements moraux entre libéraux et conservateurs dans un même contexte sacré. La croyance occidentale populaire est généralement qu'une caractéristique libérale est à un haut degré de sécularisme tandis que les conservateurs seraient considérés fondamentalement religieux, mais ce n'était pas toujours le cas dans le passé, puisque Hobbes, Mills et Franklin, entre autres, étaient des philosophes libéraux religieux. Il était donc juste de vérifier les systèmes moraux dans un contexte religieux afin d'éliminer l'importance des croyances religieuses comme facteur confondant. Les chercheurs ont composé un dictionnaire moral LIWC afin de pouvoir analyser les textes de sermons disponibles en ligne et livrés entre 1994 et 2006. Le dictionnaire moral LIWC contient des mots représentant les vertus et les comportements « promoraux » (qui démontrent l'appui ou la promotion de fondements moraux) tels que l'obéissance, le patriotisme et la bonté, ainsi que leurs antonymes représentant les violations de fondements moraux. Dans ce cas, les résultats démontraient que les sermons libéraux contenaient deux fois plus de références aux fondements de bienveillance, d'égalité et de loyauté que les sermons conservateurs, deux fois moins de références au fondement de l'autorité et trois fois moins de références au fondement de pureté. Les chercheurs ne s'attendaient pas à une telle importance du fondement de la loyauté dans les sermons libéraux, mais se sont aperçus qu'il s'agissait d'un effet trompeur dû à la valence du fondement chez chaque église : les libéraux favorisaient les actes rebelles comme étant représentatifs de leur identité de groupe, ce qui était à l'encontre de « l'ordre établi conservateur » gouvernemental, tandis que les baptistes favorisaient la loyauté au gouvernement conservateur. Les chercheurs ont noté que dans le contexte de la loyauté, les religieux libéraux passaient plus de

temps à critiquer les politiques du président conservateur tandis que les conservateurs passaient plus de temps à parler de théologie.

Bien que dans les trois premières études, les auteurs ont étudié la moralité corrélée aux tendances politiques implicites et explicites, les croyances morales et les structures morales ont uniquement été étudiées dans leur forme explicite et autorapportée. Aussi, cet article a été publié avant que les chercheurs aient ajouté le sixième fondement moral, soit la liberté, afin de prendre en compte la complexité de la moralité libertarienne, qui n'est ni purement conservatrice ni purement libérale. Enfin, il est clair que la moralité est complexe et que les différentes sous-cultures interprètent les fondements moraux de façon différente. Comme il fut découvert dans les sermons, il y a différents types de loyauté, et le troisième sondage a mis en évidence différents types de liberté grâce à la variable des libertariens. En fait, l'échelle politique libérale-conservatrice, bien qu'elle constitue un bon modèle, n'est pas tout à fait représentative des croyances politiques existantes : pas tout le monde se dit libéral ou conservateur, d'autres sont centristes, et l'échelle pourrait être circulaire, unissant l'extrême gauche et l'extrême droite avec les croyances totalitaristes communistes et fascistes. Néanmoins, la polarisation récente, en Occident, avec ses guerres de cultures entre libéraux et conservateurs, rend de plus en plus urgente l'étude des mécanismes psychologiques et sociaux liés à cette polarisation. Cette polarisation rappelle les guerres religieuses européennes des XV^e et XVI^e siècles entre protestants et catholiques. Est-elle innée, cette mentalité libérale ou conservatrice, fondée sur des tendances biologiques, comme la violence, l'attachement ou la grammaire linguistique ? Il faut étudier davantage les corrélations et les liens de causalité, s'il en existe, entre les croyances politiques et les structures morales, par exemple, en étudiant les normes sociales.

Les normes sont des manifestations explicites de matrices morales (Durkheim,

Introduction à la morale (1917), 2015) (Haidt, 2012), qui se développent selon un processus de haut en bas (*top-down*), particulièrement lorsqu'elles appuient un groupe dans l'atteinte de son but (par exemple, ce but pour un groupe pourrait être une culture sportive saine pour les jeunes). Ainsi, les experts en la matière (comme les parents de Rowan Stringer¹² et des spécialistes en médecine sportive) tentent de convaincre les leaders du groupe (le gouvernement) de souscrire à une nouvelle opinion (celle de protéger les jeunes athlètes des commotions cérébrales à répétition) ; cette opinion est ensuite relayée par voie de socialisation, depuis les leaders jusqu'aux autres membres du groupe et ainsi de suite, en cascade. Le gouvernement pourrait ensuite créer un projet de loi et, peu à peu, les comportements désirés (soit le soutien aux jeunes athlètes ayant souffert d'une commotion cérébrale) deviendraient la norme.

Durant la période d'adoption d'une nouvelle norme, il y a habituellement d'intenses débats publics : à l'intérieur d'un groupe, certains l'adoptent et d'autres la refusent. Cependant, plus il y a de membres du groupe qui l'adoptent, plus le processus d'acceptation de la norme est facilité. Lorsque les nouveaux membres du groupe adoptent automatiquement une norme, le débat public s'éteint peu à peu et l'ensemble des membres considèrent que la norme en question a été intériorisée par l'ensemble du groupe (Renaud & Bouchard, 2007). En sus de l'exemple de Rowan Stringer, pensons simplement au port de la ceinture de sécurité en voiture chez les Canadiens. Il est maintenant impossible de songer à rouler sans ceinture de sécurité, donc la norme est sans aucun doute intériorisée.

Dans cette première section, nous avons noté l'expérience émotionnelle du comportement de plainte dans un groupe social et chez un individu, et nous avons situé la présente recherche à

¹² Rowan Stringer est une joueuse de rugby décédée en 2013 à l'âge de 17 ans des suites d'une série de commotions cérébrales.

l'intersection des médias, de la moralité, et de l'identité sociale. Nous avons défini la moralité comme étant un système complexe d'éléments biopsychosociaux évolués pour permettre des sociétés coopératives. Nous avons établi l'importance des médias dans le maintien et le renforcement des paradigmes moraux d'une culture, et proposé que les plaintes concernant le contenu des médias pourraient offrir un aperçu des matrices morales et des identités sociales canadiennes.

Ensuite, nous avons exploré les différentes théories pertinentes à cette étude, depuis les bases théoriques héritées des philosophies morales de Kant et de Mills, et suggéré comment ces paradigmes continuent à encadrer toute discussion morale en politique occidentale, y compris l'esprit du CCNR. Nous avons abordé la recherche en psychologie morale. Finalement, nous avons souligné les théories centrales de cette recherche : l'identité sociale et les fondements moraux.

Ce débat public concernant les normes prend place aujourd'hui en grande partie dans les récits et les histoires présentés par les médias de masse (médias sociaux, Internet, radio, télévision, journaux, etc.). En tant que texte culturel, le contenu diffusé par les médias de masse est le sujet de modèles et de théories en sociologie et en communication. Par exemple, George Gerbner soutient que les médias de masse sont des moyens de propager des histoires expliquant le fonctionnement de la société et confirmant ses points de vue, ses règlements et ses buts légendaires ou mythologiques. En outre, dans les histoires qu'on raconte dans les médias, on illustrerait les normes et les valeurs concernant les rôles sociaux ainsi que les modes de vie désirables (Morgan, 2012). Les valeurs et les normes présentées doivent entrer dans le contexte social afin d'être comprises et avoir leur place dans le débat public (McQuail, 1984).

Mise à part la propagande, dont le but explicite est de modifier les normes et les valeurs, l'auditoire *s'attend* à ce que les valeurs et les normes d'une société soient représentées dans le

contenu des médias de masse qu'il choisit de consommer (McQuail, 1984). Autrement dit, en tant qu'auditoire (canadien en l'occurrence), nous voulons que notre bagage culturel voire nos schèmes moraux transparaissent dans le contenu des médias de masse.

Cela étant dit, que se passe-t-il lorsque l'on se heurte à un contenu médiatique qui ne correspond pas à nos schèmes moraux ?

Dans la présente étude, nous soutenons que la réaction en serait bien souvent une de mécontentement, voire d'offense et de défense, motivant une plainte. En ce sens, les plaintes seraient un miroir de la moralité des individus et, comme les médias de masse visent un grand public, les plaintes concernant un contenu précis reflèteraient un système moral perçu comme représentatif de la collectivité. En résumé, les plaintes à l'égard du contenu des médias de masse auraient pour but de défendre les valeurs et la morale d'un groupe social.

Deuxième section : une étude en trois volets

À quel point les choix de programmation des diffuseurs sont-ils conformes aux valeurs et aux identités perçues comme étant canadiennes ? Que faut-il comprendre lorsque les téléspectateurs acheminent des plaintes officielles indiquant que telle ou telle autre émission va à l'encontre des valeurs et des normes « canadiennes » ? Quelles seraient les valeurs canadiennes ? Est-ce que le processus de résolution des plaintes du Conseil canadien des normes de la radiotélévision représente ces valeurs ? À quel point les Canadiens acceptent-ils le récit national que leur présentent les médias ? Ce sont les questions centrales que pose la présente étude.

Afin d'y répondre, l'étude danse avec certains partenaires abstraits : la moralité, l'idéologie, la culture et l'identité de groupe. Je tente de découvrir les récits nationaux canadiens et les valeurs qui y sont enfouies. Les modèles moraux que l'on trouve dans les milliers de plaintes soumises au CCNR devraient fournir des indices concernant les identités nationales telles qu'interprétées et intériorisées par les plaignants, les matrices morales qui unissent les Canadiens et les Canadiennes, si elles existent. De temps en temps à Ottawa, on écoute à la radio des opinions qui suggèrent que les socialistes, les conservateurs et les libéraux n'ont plus de tolérance les uns envers les autres. Des chercheurs néo-zélandais et états-uniens ont démontré une corrélation positive entre la consommation de nouvelles médiatiques et la discrimination envers les groupes minoritaires comme les musulmans (Shaver, Sibley, Osborne, & Bulbulia, 2017).

En étudiant les plaintes formelles soumises au CCNR, la présente étude vise à mettre en lumière les liens entre la morale, les identités sociales canadiennes et les médias de masse, notamment la télévision et la radio. Comme énoncé ci-haut, les cadres théoriques principaux seront

la théorie de l'identité sociale de Tajfel et la théorie des fondements moraux (TFM)¹³ (Haidt & Joseph, 2008). Une étude récente¹⁴ (Courteau, Lagacé & Blanchard, 2015) a permis de décrire les fondements moraux reflétés dans les plaintes officielles par province, par genre, par année (de 2003 à 2014) et par langue. Pour ce faire, **les mots-clés** utilisés au CCNR pour catégoriser les plaintes¹⁵ avaient été associés aux fondements moraux pertinents afin de déterminer la fréquence d'apparition des fondements moraux. Les résultats sont résumés dans ce qui suit.

Tout d'abord, il n'y avait pratiquement pas de différence statistiquement significative entre les provinces : la presque totalité des Canadiens affichait un modèle de préoccupations morales *libérales*, légèrement moins prononcé en Saskatchewan et légèrement plus prononcé au Québec. Ce modèle s'est répété dans les plaintes analysées en fonction de la langue, les plaintes en français démontrant une légère tendance vers un libéralisme plus prononcé que les plaintes exprimées en anglais. Ensuite, en ce qui a trait au genre, les plaintes soumises par les hommes révélaient une tendance pour des préoccupations concernant davantage la justice, alors que celles des femmes traduisaient une plus grande préoccupation pour les questions de bienveillance. Finalement, la dimension temporelle n'avait aucun effet sur les questions morales : précisément, entre 2003 et 2014, il n'y a eu aucune transformation majeure des schèmes moraux des Canadiens.

Dans l'étude ci-haut, le contenu des plaintes elles-mêmes n'avait pas été étudié. Plutôt, la fréquence d'apparition des fondements moraux avait été quantifiée, et ce, par le biais d'une démarche indirecte, soit celle des **mots-clés** internes du CCNR. En plus, il n'y avait aucune comparaison avec d'autres résultats d'une recherche effectuée sur les fondements moraux, mais dans un contexte non médiatique. Enfin, cette étude de Courteau *et coll.* n'a pas permis d'explorer

¹³ Traduction de l'anglais par l'auteure : *Moral Foundations Theory* (TFM).

¹⁴ Cette étude n'a pas encore été publiée.

¹⁵ Le CCNR utilise des mots-clés comme « discrimination raciale » et « violence » pour la catégorisation interne des plaintes.

le lien entre les matrices morales et les identités canadiennes.

La présente étude permettra de combler ces lacunes. Les textes des plaintes seront analysés *directement* (et non de manière indirecte par l'entremise de mots-clés, par exemple). En outre, les résultats seront comparés aux schèmes moraux des participants canadiens recrutés par Graham, Haidt et Nosek (2009) concernant les « tribus » politiques. Cette dernière étape nous permettra de mieux comprendre les schèmes moraux des Canadiens, dérivés des médias de masse, cette dernière variable étant absente de l'étude de Graham et de ses collègues. Puisque la recherche de Graham et de ses collègues porte sur les liens entre les *schèmes moraux* et *l'identité sociale*, alors que la présente étude cible les *médias de masse* et les *schèmes moraux*, nos résultats permettront de jeter la lumière sur le lien entre *moralité* et *identité sociale*, dans un contexte canadien.

Une des limites de la présente étude est le biais d'échantillonnage : les seules plaintes soumises au CCNR et disponibles au public aux fins de recherche sont celles sur lesquelles un comité décideur s'est prononcé, c'est-à-dire les plaintes qui remplissaient chacune des conditions suivantes : a) le CCNR acceptait la plainte écrite comme faisant partie de son mandat, b) le plaignant avait identifié le ou les diffusions précises ainsi que le diffuseur, la date et l'heure de la diffusion, c) le plaignant, n'étant pas satisfait d'une première étape de dialogue entre lui-même et le diffuseur, avait demandé au CCNR de trancher l'affaire et d) la plainte « ... soulève des nouvelles questions ou le Conseil a jugé dans le passé que les questions [soulevées] ont enfreint un code¹⁶ ». De manière générale, environ 1 % de toutes les plaintes déposées au CCNR sont tranchées par un comité décideur et publiées sur le site web du CCNR¹⁷.

1. Analyse par mots-clés du CCNR

¹⁶ <http://ccnr.ca/francais/faqs/decisions.php#q7>

¹⁷ <http://ccnr.ca/francais/documents/annreports/>

Analyses statistiques

Dans le cadre de la première recherche, en 2015, en étudiant les plaintes par le biais des mots-clés utilisés pour les catégoriser, j'avais effectué un test t (test de Student) afin de déterminer s'il y avait une différence significative entre les moyennes des plaintes soumises en anglais et celles soumises en français. Le test t est un test statistique standard de probabilité que l'on utilise lorsqu'on veut savoir s'il est plus probable que la différence entre les moyennes de deux groupes soit due au hasard ou s'il est plus probable qu'elle soit attribuable à un autre facteur tel qu'une variable indépendante. Lorsque l'on veut déterminer s'il existe une différence entre les moyennes de plus de deux groupes, on utilise une analyse de variance (ANOVA), qui est le test que j'avais utilisé pour comparer les différentes régions du Canada (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique–Nord) et les genres des plaignants (puisque j'avais inclus un genre indéfini). Le test ANOVA est un test t entre les moyennes de chaque facteur, ou sous-groupe. Dans ce cas, l'ANOVA a comparé la moyenne de chaque fondement moral pour chaque région avec la moyenne de chaque autre région (six fondements fois dix comparaisons interrégions), et la moyenne de chaque fondement moral pour les trois catégories de genre avec les autres genres (six fondements fois trois comparaisons intergenres).

Tous les tests statistiques tiennent compte de certaines suppositions, et afin de pouvoir utiliser un test t ou un test ANOVA entre échantillons indépendants et d'avoir des résultats fiables, il faut s'assurer que les données répondent à six suppositions :

1. La variable dépendante est une échelle continue.
2. La variable indépendante est catégorique avec deux catégories (comme la langue).
3. Les observations sont indépendantes.
4. Il ne devrait pas y avoir d'observations aberrantes dans les variables dépendantes.
5. L'hypothèse de normalité (vérifiable avec un test Shapiro-Wilk).
6. L'homoscédasticité (une variance homogène), surtout si les groupes contiennent différentes quantités de sujets (vérifié dans SPSS avec le test de Levene).

Ces premiers échantillons, après avoir supprimé les quelques observations aberrantes dues aux plaintes virales, répondaient aux six suppositions.

Résultats : les pourcentages des plaintes au CCNR soulevant chaque fondement moral (d'après les mots-clés) (2000-2015)

Des tests Shapiro-Wilk effectués sur chaque paire de variables indépendantes ont démontré que les valeurs n'étaient pas distribuées suivant la loi normale ($p < .05$).

Suivant les résultats des tests Shapiro-Wilk, des tests U de Mann-Whitney ont été effectués pour comparer le pourcentage de plaintes soumises pour chaque fondement moral, par genre des plaignants (homme et femme), selon la langue dans laquelle ils ont soumis leur plainte (français ou anglais) et la région du Canada d'où proviennent les plaintes. Les distributions des fréquences entre chaque paire de variables indépendantes n'étaient pas semblables, selon l'inspection visuelle. Voici les résultats statistiques des tests démontrant des résultats significatifs.

Par genre (deux différences significatives)

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevé chez les femmes (valeur moyenne = 15,55) que chez les hommes (valeur moyenne = 7,45), $U = 16,000$, $z = -2,922$, $p = 0,003$.

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevé chez les hommes (valeur moyenne = 14,55) que chez les femmes (valeur moyenne = 8,45), $U = 27,000$, $z = -2,200$, $p = 0,028$.

Par langue (une différence significative)

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevé dans les plaintes en français (valeur moyenne = 14,82) que dans celles en anglais (valeur moyenne = 8,18), $U = 24,000$, $z = -2,397$, $p = 0,017$.

Par région : Atlantique — Québec (aucune différence significative)

Par région : Atlantique — Ontario (aucune différence significative)

Par région : Atlantique — Prairies (une différence significative)

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevé dans les plaintes acheminées des provinces des Prairies (valeur moyenne = 14,36) que dans celles provenant de l'Atlantique (valeur moyenne = 8,64), $U = 29,000$, $z = -2,068$, $p = 0,039$.

Par région : Atlantique — Nord-Ouest (deux différences significatives)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevé dans les plaintes acheminées de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 15,09) que dans celles provenant de l'Atlantique (valeur moyenne = 7,91), $U = 21,000$, $z = -2,594$, $p = 0,009$.

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevé dans les plaintes acheminées de l'Atlantique (valeur moyenne = 15,55) que dans celles provenant de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 7,45), $U = 16,000$, $z = -2,922$, $p = 0,003$.

Par région : Québec — Ontario (aucune différence significative)

Par région : Québec — Prairies (aucune différence significative)

Par région : Québec — Nord-Ouest (une différence significative)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevé dans les plaintes acheminées du Québec (valeur moyenne = 14,27) que dans celles provenant de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 8,73), $U = 30,000$, $z = -2,003$, $p = 0,045$.

Par région : Ontario — Prairies (aucune différence significative)

Par région : Ontario — Nord-Ouest (une différence significative)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevé dans les plaintes acheminées de l'Ontario (valeur moyenne = 14,36) que dans celles provenant de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 8,64), $U = 29,000$, $z = -2,068$, $p = 0,039$.

Par région : Prairies — Nord-Ouest (une différence significative)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Le pourcentage de plaintes soumises évoquant le fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevé dans les plaintes acheminées des Prairies (valeur moyenne = 14,27) que dans celles provenant de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 8,73), $U = 30,000$, $z = -2,003$, $p = 0,045$.

Conclusions des résultats de cette première étude

Les résultats de cette première étude suggèrent une confirmation des travaux de Carol Gillian, avec ses observations de l'emphase des femmes sur la bienveillance et de l'emphase des hommes sur l'équité. Cela suggère aussi que les rôles genrés traditionnels (les femmes en tant que dispensatrices de soins et les hommes en tant que pourvoyeurs, leur attention étant tournée vers l'extérieur de la famille) sont toujours très présents, malgré la participation importante des femmes au marché du travail et la présence croissante des hommes au foyer.

Les différences entre les plaintes soumises en français et celles soumises en anglais seraient représentatives de la différence entre celles soumises de la région du Québec et celles provenant du reste du pays. Le pourcentage de plaintes en français qui soulevaient la question de la loyauté était presque deux fois plus élevé que le pourcentage de plaintes en anglais qui soulevaient le même fondement. Les questions de la loyauté de groupe, d'après l'interprétation du CCNR, concernent la discrimination et l'information tendancieuse ou biaisée à propos des groupes, ce qui se constate généralement dans les bulletins de nouvelles, ou bien des conflits d'intérêts (lorsque des journalistes sont accusés par les plaignants d'avoir été corrompus par le gouvernement ou des entreprises au lieu de servir au public de l'information objective). Toutes ces plaintes représentent un sentiment de trahison personnelle envers l'endogroupe du spectateur, ou une trahison (ou un manque sérieux de neutralité) envers l'endogroupe du journaliste (ou du personnage dans les médias). Dans le cas des plaintes en français, cette tendance pourrait représenter une sensibilité envers le rôle perçu des journalistes dans la société ou une exigence marquée envers les médias de la province lorsqu'ils démontrent un manque de neutralité en ce qui a trait aux questions particulières au Québec (comparées aux questions touchant le pays en général), comme les accommodements raisonnables ou les élections provinciales. De plus, les

groupes en situation minoritaire seraient plus sensibles à toute menace envers l'intégrité de leur groupe de la part du groupe dominant, ce qui est le cas de la francophonie au Canada.

En comparant les régions entre elles, les résidents de l'Atlantique démontraient le plus bas taux au pays de plaintes soulevant la bienveillance, ce qui est signe d'une matrice morale conservatrice due au fait que les conservateurs sont capables de sacrifier la bienveillance lorsqu'elle est en conflit avec les autres fondements moraux, comme la loyauté ou l'équité.

En revanche, le faible taux de plaintes soulevant la loyauté en Colombie-Britannique et dans les Territoires démontrerait une matrice morale un peu plus libérale que dans le reste du pays, et serait signe que le contenu télévisuel et radiophonique disponible en Colombie-Britannique susciterait moins de plaintes parce qu'il est plus en accord avec les sensibilités morales de la région. Ce résultat pourrait être lié à plusieurs facteurs, dont une démographie plus rurale, un sentiment d'appartenance au groupe culturel dominant, un manque de contenu médiatique qui provoque un sentiment de menace à l'intégrité du groupe, un accès plus limité à Internet (pour rendre les plaintes virales), un groupe culturel historiquement jeune. La démographie de la région est aussi marquée par un fort taux d'immigrés économiques, comme les Canadiens du sud qui travaillent de façon temporaire dans les villes des Territoires en santé, en administration publique, dans les industries liées à l'extraction de ressources naturelles, ou ceux qui déménagent à Vancouver, mais qui ne s'identifient pas comme des Britanno-Colombiens.

Il faut trianguler ces premiers résultats avec ceux des deux prochaines études afin de cerner les possibles causes ou facteurs plus particuliers.

2. L'analyse textuelle des plaintes

Si la première étude sondait les sensibilités des plaignants à travers l'interprétation des plaintes par un lecteur humain qui les classifiait par mot-clé et, ensuite, par fondement moral, cette

deuxième étude utilise un logiciel d'analyse de texte afin de vérifier l'interprétation des textes faite dans l'étude antérieure. L'échantillon de cette deuxième étude comprend les plaintes relatives à 516 décisions rendues entre 1991 et 2015.

Méthode

Création du dictionnaire bilingue des fondements moraux

Premièrement, j'ai créé un dictionnaire bilingue des fondements moraux pour le logiciel. Pour dresser mon dictionnaire, j'ai commencé par la liste originale de l'équipe de Haidt dans le cadre de son étude de la moralité dans les sermons. Je l'ai ensuite traduite en français, pour en arriver à deux listes séparées (une en français et une autre en anglais) de mots qui expriment les vertus et les vices moraux, mais qui sont particuliers au contenu des plaintes concernant la télévision et la radio.

Il est à noter que le vocabulaire des sermons, bien que moral, n'est pas très semblable au vocabulaire moral utilisé dans les plaintes concernant le contenu médiatique : on ne trouve généralement pas les termes « immaculé », « vierge » et « piété » dans les plaintes soumises au CCNR. En revanche, les termes « misogynie », « trompeur » et « impartialité » ne se trouvaient pas dans le dictionnaire des sermons.

Mes deux listes sont divisées en sept catégories : une par fondement universel de moralité (bienveillance, équité, loyauté au groupe, autorité, pureté, liberté) et une dernière pour la moralité en général, dans laquelle on trouve les termes comme l'adjectif « immoral ». Puisque chaque changement et ajustement au dictionnaire a été effectué en parallèle sur chacune des deux listes, il est à noter que désormais, dans la méthode, lorsque je parlerai du dictionnaire, je ferai référence au dictionnaire en format bilingue plutôt qu'en version unilingue.

Simplification, mise à jour et spécialisation du dictionnaire

Dans la version originale, les chercheurs comptaient onze catégories parce qu'ils faisaient une distinction entre les vices et les vertus, leur donnant ainsi une catégorie morale pour la bienveillance et une autre pour la malveillance, et ainsi de suite. Comme je l'ai mentionné dans la section du recensement des écrits, dans cette recherche, il était important d'indiquer des tendances négatives ou positives dans les valences morales des sermons religieux dans différentes églises. En revanche, les plaintes officielles tendent évidemment vers le signalement de violations morales. Une distinction à ce niveau d'analyse risquait de confondre le rôle de chaque catégorie morale en divisant son effet plutôt que de souligner son importance, alors j'ai simplifié le dictionnaire en unissant les deux valences de chaque catégorie morale.

Pour mettre le dictionnaire à jour, j'ai dérobé la catégorie « autorité » des mots qui formeraient la catégorie « liberté », qui est une distinction qui n'existait pas au moment de la recherche initiale de Haidt.

À part la valence, on s'attend à ce que le langage avec lequel on décrit une émission télévisée ou radiophonique soit bien différent du langage utilisé dans un sermon religieux, comme expliqué plus haut. Par exemple, dans les plaintes, on trouve des références à un sentiment de déception envers le diffuseur ou le département réglementaire, qui s'exprime dans des phrases telles que : « Le radiodiffuseur est en faute pour avoir failli à son devoir... ». Il fallait donc s'assurer que le dictionnaire comprendrait les termes « faute », « failli » et « devoir », qui n'étaient pas nécessairement dans le dictionnaire original. De plus, une simple traduction du dictionnaire d'une langue à l'autre est insuffisante en raison des différentes phrases et expressions utilisées dans chaque langue. Pour ajouter le vocabulaire manquant à mon dictionnaire, j'ai donc sélectionné le texte des plaintes de dix décisions (cinq en anglais et cinq en français) représentant la gamme des

préoccupations, puisque chaque plainte soulevait plusieurs préoccupations. Les plaintes devaient aussi avoir une longueur de texte d'au moins deux pages afin de pouvoir extraire la plus grande variété possible de termes. J'ai surligné le vocabulaire relatif à la moralité et je l'ai ajouté au dictionnaire afin de le spécialiser pour les plaintes concernant le contenu radiotélévisé. Finalement, j'ai retraduit le tout (du français vers l'anglais et vice versa) pour que le contenu du dictionnaire en anglais corresponde à celui en français : les dictionnaires devaient tenir compte du vocabulaire commun aux deux langues, des anglicismes dans les plaintes en français et du plus riche vocabulaire possible.

Collecte et nettoyage des données

Sur le site web du CCNR, les décisions se trouvent en format HTML, mais en réponse à ma demande, le secrétariat du CCNR a généreusement partagé ses décisions et annexes en format Word (.doc et .docx) et en format WordPerfect (.wpd) pour en faciliter l'analyse. Chaque décision officielle émise par le CCNR entre 1992 et 2015 a donc été exportée en format PDF pour pouvoir extraire la correspondance des plaignants d'un document compatible avec le logiciel LIWC. Malheureusement, j'ai dû rejeter plusieurs décisions qui n'incluaient pas la correspondance des plaignants, et celles qui ne précisait pas la langue de la plainte, le genre ou la région des plaignants ont aussi été rejetées pour les fins de cette recherche. Après ce tri, il restait 587 décisions.

Décisions comptant plus d'une plainte

Lorsque le CCNR reçoit plus d'une plainte concernant une même diffusion et que plus d'un plaignant demande une décision, le CCNR tranche l'affaire dans une seule décision parce qu'il tranche la question de la responsabilité du diffuseur quant aux codes de déontologie existants et non par rapport à l'expérience unique du plaignant en ce qui a trait à la diffusion en question. Dans

ces rares circonstances, il y avait parfois une plaignante et un plaignant, ou des plaignants dans des régions différentes, et parfois des pétitions ou une série de plaintes virales comptant des centaines de plaintes. (Le CCNR nomme « virales » des séries de plusieurs plaintes soumises à la suite d'appels à l'action dans les médias sociaux, comme dans les décisions *Money for Nothing* (réexamen), *Sun News Network concernant Canada Live* (entrevue avec Margie Gillis) et *V concernant Face à face* (manifestation étudiante). Dans ces cas, je n'ai considéré que les plaintes incluses dans les textes des décisions, puisqu'elles avaient été choisies pour représenter la gamme des préoccupations exprimées par tous les plaignants. Il y avait aussi quelques décisions pour lesquelles j'ai uni deux ou trois plaintes soumises par des personnes distinctes lorsqu'elles provenaient de la même région et qu'elles étaient soumises dans la même langue et par des personnes du même genre. J'ai analysé toutes les plaintes possibles même si les habitants des différentes régions acheminent des quantités différentes de plaintes, afin d'inclure le plus grand nombre de plaintes possibles dans chaque région. Puisque j'analyse des proportions plutôt que des quantités définies et des données naturelles plutôt que dans une expérience contrôlée en laboratoire, les quelques plaintes unies n'ont pas eu d'effet significatif sur les résultats. Par contre, l'inclusion de toutes les plaintes virales aurait si faussement distribué les données que les résultats auraient été vides de sens. Les plaintes virales sont des cas extrêmes qui méritent une recherche séparée.

Le genre des plaignants

Pour connaître le genre des plaignants, j'ai utilisé les titres « monsieur », « madame », « Mr. » et « Ms. ») et les indices textuels dans les plaintes ou dans les décisions. Parfois, les plaignants s'annonçaient explicitement, par exemple comme fils ou femme, grand-père ou mère. À d'autres moments, on le percevait dans l'accord des participes passés dans les verbes pronominaux et dans

l'accord des adjectifs ou des noms, par exemple lorsque les gens se présentaient comme directrice ou enseignant, handicapé ou auditrice. Ce n'était pas aussi facile à déterminer en anglais qu'en français. Heureusement, le CCNR rend toutes ses décisions dans les deux langues officielles depuis 2008 et s'affaire à traduire toutes les décisions émises avant cette date. Même si les annexes ne sont pas traduites, on trouve souvent des citations dans le corps de la décision ainsi que des références genrées au plaignant ou à la plaignante.

La région des plaignants

Le CCNR comptait, jusqu'en 2016, sept comités régionaux qui tranchaient les dossiers de plaintes : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique, télévision nationale spécialisée et télévision nationale conventionnelle. Chaque comité se prononçait sur les plaintes concernant les diffuseurs dans leur région (le comité régional tranchait toutes les diffusions de langue française hors Québec, en plus des diffusions québécoises dans n'importe quelle langue) et les deux comités nationaux se penchaient sur les télédiffusions nationales selon leur type de permis (conventionnel, qui sont les réseaux nationaux comme CTV et Global, ou spécialisés, qui comprend aussi les permis de diffusion payés, comme HBO Canada). Puisqu'à l'origine, le but d'avoir des comités régionaux était de pouvoir représenter la culture régionale du plaignant, les membres des comités étaient des habitants de ces régions. La plupart des plaignants habitaient la même région que le diffuseur, et lorsque ce n'était pas le cas ou lorsqu'il s'agissait d'un diffuseur national, la région du plaignant était précisée dans le texte de la décision.

La langue de la plainte

Déterminer la langue de la plainte était la catégorisation la plus facile à faire. Il reste simplement à noter un déséquilibre linguistique : la majorité des décisions — mais pas toutes — du comité régional du Québec suivent des plaintes de langue française, mais aucune décision des autres

comités régionaux ne suit une plainte de langue française. Les plaintes en français proviennent d'une culture francophone québécoise particulière et minoritaire sur le plan national, tandis que les plaintes en anglais sont davantage liées à la culture dominante anglophone qu'à une culture minoritaire régionale (sauf dans les rares cas de plaintes d'un groupe ethnoculturel diasporique ou religieux, comme la communauté canadienne de pratiquants de Falun Gong).

Analyses de texte et statistiques

Le logiciel d'analyse de texte LIWC présente les résultats en forme de pourcentage du total des mots dans le document. En raison de la longueur des textes et de la nature des données, les pourcentages sont très bas et il faut donc garder en tête que ce n'est pas la quantité brute qui compte, mais plutôt l'importance de chaque fondement moral par rapport aux autres. Nous ne rencontrons pas de cas dans lesquels le résultat d'un fondement s'approcherait à 50 %, ce qui signifierait que la moitié de tous les mots écrits par le plaignant seraient des mots représentatifs d'un seul fondement moral. Dans un test hypothétique, le logiciel pourrait compter que 0,5 % de tous les mots tombent dans la catégorie morale de la bienveillance, tandis que 0,001 % de tous les mots tombent dans la catégorie morale de l'autorité. Les résultats du logiciel LIWC, sous forme de pourcentage, ont ensuite été importés dans le logiciel SPSS pour les analyses statistiques.

Les échantillons du deuxième groupe, ayant échoué les tests de normalité et d'homoscédasticité, ne pouvaient pas être analysés avec des tests t et ANOVA. Il fallait donc utiliser le test Mann-Whitney pour remplacer le test t, et remplacer les ANOVA par le test Kruskal-Wallis. Le Mann-Whitney et le Kruskal-Wallis sont des tests non paramétriques par rangs que l'on utilise pour déterminer s'il existe une différence statistique entre des variables dépendantes continues ou ordinales. Les deux tests peuvent déterminer s'il existe une différence significative entre deux

variables, tandis que si l'on veut comparer plus que deux variables entre elles, il faut utiliser le test Kruskal-Wallis.

Les suppositions des deux tests Mann-Whitney et Kruskal-Wallis, toutes conformes pour les données de ce deuxième groupe, sont les suivantes :

1. La variable dépendante est une échelle continue ou ordinale.
2. La variable indépendante est catégorique avec deux catégories ou plus (pour le test Kruskal-Wallis).
3. Les observations sont indépendantes.
4. La distribution des données pour les groupes a la même forme (pas forcément normale), qui est déterminée simplement en regardant les données sous forme d'histogramme (Mann-Whitney) ou de diagramme en boîtes (Kruskal-Wallis).

Résultats

Des tests Shapiro-Wilk effectués sur chaque paire de variables indépendantes ont démontré que les valeurs n'étaient pas distribuées suivant la loi normale ($p < .05$).

Suivant les résultats des tests Shapiro-Wilk, des tests U de Mann-Whitney ont été effectués pour comparer la fréquence d'expression de chaque fondement moral entre le genre des plaignants (homme et femme), la langue dans laquelle ils ont soumis leur plainte (français et anglais) et la région du Canada d'où proviennent les plaintes. Les distributions des fréquences entre chaque paire de variables indépendantes n'étaient pas semblables, selon l'inspection visuelle. Voici les résultats statistiques des tests démontrant des différences significatives.

Par genre (trois différences significatives)

La fréquence d'expression du fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevée chez les femmes (valeur moyenne = 263,05) que chez les hommes (valeur moyenne = 211,35), $U = 18\ 165,500$, $z = -3\ 973$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée chez les hommes (valeur moyenne = 239,67) que chez les femmes (valeur moyenne = 208,41), $U = 20\,266,500$, $z = -2,399$, $p = 0,016$.

La fréquence d'expression du fondement de la **pureté** était statistiquement plus élevée chez les femmes (valeur moyenne = 263,29) que chez les hommes (valeur moyenne = 211,23), $U = 18\,128,500$, $z = -4,003$, $p < 0,001$.

Par langue (cinq différences significatives)

La fréquence d'expression du fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevée dans les plaintes en anglais (valeur moyenne = 265,30) que dans celles en français (valeur moyenne = 231,90), $U = 18\,784,500$, $z = -2,051$, $p = 0,040$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée dans les plaintes en anglais (valeur moyenne = 278,12) que dans celles en français (valeur moyenne = 181,69), $U = 13\,512,500$, $z = -5,915$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée dans les plaintes en anglais (valeur moyenne = 276,12) que dans celles en français (valeur moyenne = 189,55), $U = 14\,337,500$, $z = -5,313$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**autorité** était statistiquement plus élevée dans les plaintes en anglais (valeur moyenne = 266,77) que dans celles en français (valeur moyenne = 226,11), $U = 18\,176,500$, $z = -2,494$, $p = 0,013$.

La fréquence d'expression du fondement de la **liberté** était statistiquement plus élevée dans les plaintes en français (valeur moyenne = 287,42) que dans celles en anglais (valeur moyenne = 251,11), $U = 18\,541,000$, $z = -2,262$, $p = 0,024$.

Par région : Atlantique — Québec (une différence significative)

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées des provinces de l'Atlantique (valeur moyenne = 84,82) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 65,25), $U = 782,500$, $z = -2,026$, $p = 0,043$.

Par région : Atlantique — Ontario (aucune différence significative)

Par région : Atlantique — Prairies (aucune différence significative)

Par région : Atlantique — Nord-Ouest (aucune différence significative)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Par région : Québec — Ontario (quatre différences significatives)

La fréquence d'expression du fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées de l'Ontario (valeur moyenne = 168,18) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 147,00), $U = 10,266\ 000$, $z = -1,971$, $p = 0,049$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées de l'Ontario (valeur moyenne = 181,57) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 123,44), $U = 7\ 533,000$, $z = -5,403$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées de l'Ontario (valeur moyenne = 182,50) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 121,82), $U = 7\ 345,000$, $z = -5,643$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**autorité** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées de l'Ontario (valeur moyenne = 175,77) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 133,64), $U = 8\,716,500$, $z = -3,916$, $p < 0,001$.

Par région : Québec — Prairies (trois différences significatives)

La fréquence d'expression du fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées des provinces des Prairies (valeur moyenne = 95,14) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 79,10), $U = 2\,390,000$, $z = -1,977$, $p = 0,048$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées des provinces des Prairies (valeur moyenne = 103,28) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 75,52), $U = 1\,974,500$, $z = -3,418$, $p = 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées des provinces des Prairies (valeur moyenne = 100,85) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 76,59), $U = 2\,098,500$, $z = -2,993$, $p = 0,003$.

Par région : Québec — Nord-Ouest (trois différences significatives)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 103,98) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 75,22), $U = 1\,939,00$, $z = \text{.}$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 98,70) que dans celles provenant du Québec (valeur moyenne = 77,54), $U = 2\,208,500$, $z = -2,609$, $p = 0,009$.

La fréquence d'expression du fondement de la **pureté** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées du Québec (valeur moyenne = 89,31) que dans celles provenant de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 71,92), $U = 2\,342,000$, $z = -2,143$, $p = 0,032$.

Par région : Ontario — Prairies (aucune différence significative)

Par région : Ontario — Nord-Ouest (une différence significative)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

La fréquence d'expression du fondement de l'**autorité** était statistiquement plus élevée dans les plaintes acheminées de l'Ontario (valeur moyenne = 132,69) que dans celles provenant de la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 109,25), $U = 4\,246,000$, $z = -2,029$, $p = 0,042$.

Par région : Prairies — Nord-Ouest (aucune différence significative)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Conclusions des résultats de cette deuxième étude

Les différences entre genres font écho aux résultats de la première étude : on note une différence importante et significative entre l'expression de la bienveillance chez les femmes et de l'équité chez les hommes. À ce résultat s'ajoute une expression considérablement plus élevée de la pureté dans les plaintes soumises par les femmes. Ceci proviendrait de l'utilisation d'un langage invoquant la pureté, avec des termes comme *appui* afin de justifier la plainte, et d'une interprétation un peu différente de la pureté par le CCNR que par le public en général. Au CCNR, la pureté se définit exclusivement par les images ou les sons représentant des produits ou des processus organiques « écœurants » tels que le vomissement, les microbes ou la nourriture

pourrie. La définition du CCNR ne comprend pas, comme celle de la TFM, les connotations de pureté ou de décence religieuse ou spirituelle. L'innocence en tant que composante de la pureté est une qualité qui soulève une personne et l'approche du divin, tandis que l'inverse est polluant, l'abaissant et l'éloignant de la source divine. Dans les plaintes concernant la bienveillance, l'innocence est le thème et on l'utilise pour illustrer le mal que font les émissions non appropriées pour les enfants lorsque ceux-ci en sont les spectateurs. Les plaignantes proclament que « l'abaissement » d'une personne ou d'un personnage dans les médias dû à un comportement ou à une situation impropre est contagieux et contamine les enfants (ou les autres personnes vulnérables), les dépouillant de leur innocence et les rendant ainsi plus « impurs ».

À titre d'exemple, voici un extrait d'une plainte relative à un épisode du dessin animé *South Park* :

*C'est un raisonnement faux et de l'ergotage : les deux personnages ne se livrent pas à un acte sexuel suggéré, c.-à-d. derrière un rideau ou sous des couvertures de grandes dimensions ; ils sont montrés nus de la taille aux pieds [sic, en fait « de la tête à la taille »] haletant, grognant et transpirant et la couverture dont il est question **n'empêche pas les enfants innocents de voir un acte sexuel**, pas plus qu'elle ferait penser aux adultes que l'acte était « simulé », un autre terme incorrect.*

L'excuse de [The Comedy Network] ne tient pas debout.

[...]

*Le contenu et les scénarios de South Park en font une émission autant pour les enfants que les adultes. En outre, puisqu'elle est diffusée AVANT le début de la plage des heures tardives, quand les enfants peuvent avoir terminé leurs devoirs et leurs parents leur permettront peut-être de regarder un peu de télévision, il est évident que si vous permettez la diffusion de cet épisode ou d'épisodes semblables vous êtes autant complice pour ce qui est de **faire tort à la jeunesse de ce pays** que le canal Comedy est coupable d'ajouter à notre **crasse morale**.¹⁸*

¹⁸ *The Comedy Network concernant South Park* (décision du CCNR 09/10-1432 et -1562), tirée du site web du CCNR (http://www.cbsc.ca/decisionsarchive/20-0910/20-0910-1432&1562_PD_F.pdf).

Notez la qualification des enfants comme « innocents », comme mentionné plus haut. De plus, on y trouve aussi la référence représentative au fondement de la bienveillance, soit « faire tort » (*harming this nation's youth* dans l'anglais original), avec une pincée additionnelle de loyauté, dans ce cas, ainsi que l'abaissement avec « crasse morale » (l'anglais original, *moral sewers*, évoque encore davantage l'abaissement).

Ceci démontre comment l'analyse des mots-clés du CCNR dans la première recherche, bien qu'elle fût une bonne représentation des fondements moraux dans le système de réglementation, ne pouvait capter l'expression de la pureté des plaintes ainsi que le lien étroit entre la bienveillance, la pureté et l'intégrité du groupe. Lorsque l'innocence est corrompue, la société perd la force de ses liens et devient elle-même vulnérable et instable. C'est la même histoire depuis Socrate.

L'analyse des plaintes selon la langue montre des résultats distincts de ceux de la première étude : les francophones ont utilisé moins de vocabulaire représentatif des fondements de la loyauté, de la bienveillance, de l'équité et de l'autorité que les anglophones, et considérablement plus de vocabulaire soulevant la liberté, démontrant ainsi une préoccupation plus grande pour les questions de liberté et d'oppression. Ainsi, les francophones justifiaient leurs préoccupations à propos de questions portant sur la loyauté en utilisant un langage évoquant la liberté et l'oppression.

En particulier dans les plaintes qui proviennent du Québec, la question de la loyauté est nettement absente. En outre, si on les compare aux plaintes de la majorité du Canada hors Québec (sauf l'Atlantique), les Québécois soulèvent beaucoup moins souvent des questions d'équité. D'ailleurs, il n'y avait aucune différence significative entre l'Ontario et les Prairies, les

Prairies et l'Ouest, et l'Atlantique et les autres régions non québécoises, ce qui démontre une homogénéité surprenante dans les plaintes de la majorité du Canada hors Québec.

La dernière différence significative à souligner entre les plaintes québécoises et les autres est la fréquence élevée des questions de pureté (comparé à l'Ouest) et de liberté (comparé au reste du pays, y compris l'Ouest), ce qui reproduit en partie les résultats des analyses selon la langue.

3. Les données de YourMorals.org

Analyses statistiques

Dans cette étape, j'ai comparé les résultats statistiques, par genre et par région, de répondants à l'étude YourMorals.org (Graham *et coll.*, 2009), qui visait l'examen des fondements moraux dans un contexte expérimental.

Jonathan Haidt, un des chercheurs principaux de l'étude YourMorals.org, a généreusement partagé les résultats (en format SPSS) de cette étude globale (un sondage autorapporté sur Internet) portant sur le lien entre les préférences politiques et les fondements moraux. Puisque le sondage lui-même est disponible en anglais seulement, je ne pouvais pas comparer les données des francophones. Par contre, il y avait plusieurs participants québécois au sondage en ligne. La région des participants au sondage YourMorals.org est déterminée par leur code postal, et le genre des participants est autorapporté.

Cette étude portait uniquement sur les matrices morales, ne comptant aucun volet sur les médias, et représentait les sensibilités morales générales dans des situations hypothétiques ayant déjà démontré un haut degré de validité. Par exemple, dans un scénario visant à déterminer l'importance du fondement de la loyauté, on demande au répondant s'il pourrait dire du mal de son pays à une station de radio à l'étranger, et de justifier sa réponse. Une personne sensible à la loyauté dirait que c'est simplement et profondément mauvais, aussi mauvais que faire du tort à un enfant, et aurait de la difficulté à le faire même s'il n'y a aucune « victime », puisque l'absence d'une victime

est importante afin d'éviter la présence du fondement de la bienveillance comme variable. En revanche, une personne peu sensible au fondement de la loyauté n'aurait pas de problème à dire du mal de son pays à la radio. Dans les situations naturelles, y compris les deux premières études de cette recherche, les fondements moraux sont souvent évoqués ensemble : un scénario d'abus sexuel d'une personne mineure par un adulte dans une position d'autorité évoquerait les fondements de la bienveillance pour le tort causé, celui de la pureté pour la perte d'innocence et de virginité et le fondement de l'autorité pour le déséquilibre et l'abus de pouvoir. Les scénarios de la troisième étude, ayant été testés afin d'éviter ce chevauchement des fondements moraux, n'invoquent qu'un fondement à la fois afin de séparer clairement l'importance de chaque fondement moral chez les participants.

Les scores du questionnaire sur les fondements moraux

Des tests Shapiro-Wilk effectués sur chaque paire de variables indépendantes ont démontré que les valeurs n'étaient pas distribuées suivant la loi normale ($p < .05$).

Suivant les résultats des tests Shapiro-Wilk, des tests U de Mann-Whitney ont été effectués pour comparer le score de l'importance de chaque fondement moral entre le genre des participants (homme et femme) et entre les régions du Canada qu'ils habitent. Les distributions des fréquences entre chaque paire de variables indépendantes n'étaient pas semblables, selon l'inspection visuelle. Voici les résultats statistiques des tests démontrant des résultats significatifs.

Par genre (trois différences significatives)

La fréquence d'expression du fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevée chez les femmes (valeur moyenne = 6123,96) que chez les hommes (valeur moyenne = 4445,42), $U = 8\,505\,693,500$, $z = -28,246$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée chez les femmes (valeur moyenne = 5470,45) que chez les hommes (valeur moyenne = 4889,44), $U = 20\,266,500$, $z = -2,399$, $p = 0,016$.

La fréquence d'expression du fondement de la **pureté** était statistiquement plus élevée chez les femmes (valeur moyenne = 5455,93) que chez les hommes (valeur moyenne = 4899,31), $U = 18\,128,500$, $z = -4,003$, $p < 0,001$.

Par région : Atlantique — Québec (une différence significative)

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée chez les Québécois (valeur moyenne = 726,02) que dans les provinces de l'Atlantique (valeur moyenne = 679,13), $U = 208\,506,500$, $z = -2,033$, $p = 0,042$. (***)Résultats très similaires à ceux du CCNR, 2016***)

Par région : Atlantique — Ontario (aucune différence significative)

Par région : Atlantique — Prairies (aucune différence significative)

Par région : Atlantique — Nord-Ouest (deux différences significatives)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

La fréquence d'expression du fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevée dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1242,73) que dans les provinces de l'Atlantique (valeur moyenne = 1160,61), $U = 434\,803,500$, $z = -2,265$, $p = 0,024$.

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée dans les provinces de l'Atlantique (valeur moyenne = 1296,68) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1210,48), $U = 433\,255,000$, $z = -2,377$, $p = 0,017$.

Par région : Québec — Ontario (une différence significative)

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée chez les Québécois (valeur moyenne = 2595,15) que chez les Ontariens (valeur moyenne = 2405,64), $U = 1\,723\,631,500$, $z = -3,728$, $p < 0,001$.

Par région : Québec — Prairies (deux différences significatives)

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée chez les Québécois (valeur moyenne = 1359,14) que dans les Prairies (valeur moyenne = 1202,50), $U = 653\,945,000$, $z = -5,248$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de la **pureté** était statistiquement plus élevée dans les Prairies (valeur moyenne = 1283,91) que chez les Québécois (valeur moyenne = 1224,41), $U = 711\,464,500$, $z = -1,991$, $p = 0,046$.

Par région : Québec — Nord-Ouest (deux différences significatives)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée chez les Québécois (valeur moyenne = 1515,81) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1443,62), $U = 895\,557,000$, $z = -2,167$, $p = 0,030$.

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée chez les Québécois (valeur moyenne = 1519,98) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1441,62), $U = 891\,593,500$, $z = -2,349$, $p = 0,019$.

Par région : Ontario — Prairies (une différence significative)

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée chez les Ontariens (valeur moyenne = 2792,25) que dans les Prairies (valeur moyenne = 2656,53), $U = 2\,939\,681,000$, $z = -2,869$, $p = 0,004$.

Par région : Ontario — Nord-Ouest (quatre différences significatives)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

La fréquence d'expression du fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevée dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 3040,66) que chez les Ontariens (valeur moyenne = 2917,84), $U = 3\,738\,619,500$, $z = -2,616$, $p = 0,009$.

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée chez les Ontariens (valeur moyenne = 3036,91) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 2804,44), $U = 3\,594\,068,500$, $z = -4,950$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**autorité** était statistiquement plus élevée chez les Ontariens (valeur moyenne = 3022,22) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 2833,58), $U = 3\,651\,848,500$, $z = -4,016$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de la **pureté** était statistiquement plus élevée chez les Ontariens (valeur moyenne = 3001,82) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 2874,05), $U = 3\,732\,104,000$, $z = -2,720$, $p = 0,007$.

Par région : Prairies — Nord-Ouest (cinq différences significatives)

(Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

La fréquence d'expression du fondement de la **bienveillance** était statistiquement plus élevée dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1812,48) que dans les Prairies (valeur moyenne = 1734,51), $U = 1\,490\,270,500$, $z = -2,254$, $p = 0,024$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**équité** était statistiquement plus élevée dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1840,40) que dans les Prairies (valeur moyenne = 1699,28), $U = 1\,434\,889,000$, $z = -4,083$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de la **loyauté** était statistiquement plus élevée dans les Prairies (valeur moyenne = 1849,70) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1721,16), $U = 1\,445\,931,000$, $z = -3,715$, $p < 0,001$.

La fréquence d'expression du fondement de l'**autorité** était statistiquement plus élevée dans les Prairies (valeur moyenne = 1825,86) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1740,06), $U = 1\,483\,399,000$, $z = -2,479$, $p = 0,013$.

La fréquence d'expression du fondement de la **pureté** était statistiquement plus élevée dans les Prairies (valeur moyenne = 1835,17) que dans la région du Nord-Ouest (valeur moyenne = 1732,68), $U = 1\,468\,766,500$, $z = -2,961$, $p = 0,003$.

Conclusions des résultats de cette troisième étude

Les différences significatives entre genres répètent les résultats antérieurs, soit que les femmes sont plus sensibles que les hommes aux questions de bienveillance et de pureté, et que ces derniers sont plus sensibles à l'équité.

Il faut toutefois faire une mise en garde concernant la question de la langue puisque le sondage en ligne YourMorals.org n'était pas accessible aux francophones qui ne savent pas lire l'anglais.

Les participants québécois se sont montrés plus sensibles aux questions d'équité que tous leurs compatriotes à l'ouest de leur frontière, mais il n'y avait aucune différence significative en ce qui a trait à leur sensibilité à la bienveillance. Comparés aux Britanno-Colombiens, ils sont aussi plus sensibles aux questions de loyauté (voir la première étude de cette recherche), mais ils sont moins sensibles à la pureté que les résidents des Prairies. Ces résultats aux tendances libérales laissent croire que la majorité des participants québécois (qui sont bilingues) habitent des zones urbaines telles que Montréal, et ne constituent pas un échantillon représentatif de la province.

La seconde différence significative entre les matrices morales se trouve le long de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique : l'ouest du Canada est plus sensible à la bienveillance et à l'équité comparé à l'Atlantique, l'Ontario et les Prairies, qui sont considérablement plus sensibles à la loyauté, l'autorité et la pureté.

Entre ces dernières régions, il existe une différence significative entre les résidents de l'Atlantique et des Prairies, qui sont moins stimulés par les questions d'équité, de loyauté et de bienveillance que leurs compatriotes en Ontario.

Tous les répondants canadiens sont sensibles à la bienveillance, mais les Canadiens les plus libéraux seraient les Britanno-Colombiens, suivis des Québécois et des Ontariens. Les régions les plus conservatrices du pays demeurent les Prairies et les provinces de l'Atlantique.

Discussion et conclusions

En comparant ces matrices morales générales du pays aux matrices morales reflétées dans les plaintes, on peut séparer l'effet des sensibilités morales invoquées par l'exposition au contenu médiatique, car il ne s'agit pas uniquement de mesurer les fondements moraux dans le contenu médiatique, il faut aussi prendre en compte les réactions du public à la manière dont les créateurs présentent les règles morales.

Le premier échantillon comprenait toutes les plaintes soumises par écrit au CCNR (messages électroniques, par télécopieur ou postaux), et il s'agissait de personnes ayant accès aux médias et qui avaient fait l'effort de noter ou de chercher les coordonnées du CCNR, de rédiger leur texte et de l'envoyer avec succès. Ce groupe comprenait une grande variété d'âges, des francophones unilingues, et aussi plusieurs niveaux d'alphabétisation et d'éducation.

Le deuxième groupe, tiré du premier, était limité aux personnes qui avaient soumis des plaintes qui entraient dans le mandat du CCNR, dans le cadre de ses codes, qui avaient envoyé suffisamment d'information pour identifier les diffusions (et ce, avant la date d'échéance des fichiers témoins), qui avaient reçu une ou plusieurs réponses de la part des diffuseurs et qui avaient ensuite demandé par écrit une décision de la part d'un comité décideur parce qu'elles n'étaient pas satisfaites de cette réponse. On peut donc imaginer qu'il s'agit d'un échantillon très particulier et non représentatif de tous les plaignants. Par contre, il est possible de faire deux constats : premièrement, la manière dont le filtre du CCNR pourrait être différent des préoccupations de la majorité des plaignants et, deuxièmement, comment les matrices morales des plaignants plus persévérants, débrouillards, éduqués ou organisés pourraient être différents de ceux des plaignants dont la plainte ne suit pas tout le processus de résolution des plaintes du CCNR.

Le troisième échantillon, qui sert de « contrôle », est formé de Canadiens et de Canadiennes ayant répondu au sondage en ligne YourMorals.org. Ce sont des personnes ayant accès à Internet, qui ont au préalable des intérêts liés à la politique, à la psychologie ou aux sciences sociales, qui lisent et écrivent en anglais, et qui ont pris l'initiative de chercher et de remplir le sondage. Plusieurs seront des étudiants à l'université, leurs amis ou leur famille, et la majorité habiteront sans doute des centres urbains. Ce n'est donc pas un échantillon sans biais non plus. La différence principale entre ce troisième groupe et les deux premiers est que ce groupe ne représente pas les émotions fortes éprouvées après avoir été exposé au contenu diffusé à la télévision ou à la radio. On peut donc sonder des possibles réponses aux questions suivantes :

1. Est-ce que le contenu radiotélévisé est représentatif des matrices morales des Canadiens ?
2. Est-ce que l'ensemble des codes du CCNR et son processus de résolution de plaintes font du Conseil un organisme représentatif des matrices morales des Canadiens ?
3. Dans le cas de différences significatives entre les modèles moraux des trois groupes, quels autres facteurs pourraient être en cause ?

Chacun des trois échantillons approche la moralité d'un angle distinct afin de dresser de façon conjointe un portrait plus ample, mais moins détaillé.

Le premier échantillon, un mélange entre l'interprétation du CCNR et les inquiétudes du public comprenait toutes les plaintes soumises par écrit au CCNR (messages électroniques, par télécopieur ou postaux), et il s'agissait de personnes ayant accès aux médias et qui avaient fait l'effort de noter et de chercher les coordonnées du CCNR, de rédiger leur texte et de l'envoyer avec succès. Ce groupe comprenait une grande variété d'âges, des francophones unilingues, et aussi plusieurs niveaux d'alphabétisation et d'éducation.

Le deuxième échantillon, tiré du premier, était limité aux personnes qui avaient soumis des plaintes qui entraient dans le mandat du CCNR, dans le cadre de ses codes, qui avaient envoyé suffisamment d'information pour identifier les diffusions (et ce, avant la date d'échéance des fichiers témoins), qui avaient reçu une ou plusieurs réponses de la part des diffuseurs et qui avaient ensuite demandé par écrit une décision de la part d'un comité décideur parce qu'elles n'étaient pas satisfaites de cette réponse. Cet échantillon est très limité et non représentatif de tous les plaignants. Il peut cependant éclairer l'effet de deux facteurs auquel le premier échantillon n'a pas accès : premièrement, la manière dont le filtre du CCNR et sa perception des préoccupations des plaignants pourraient être différents des préoccupations de la majorité des plaignants ; deuxièmement, la manière dont les matrices morales des plaignants plus persévérants, débrouillards, éduqués ou organisés, pourraient être différentes de ceux des plaignants, dont la plainte ne suit pas tout le processus de résolution de plaintes du CCNR.

Le troisième échantillon, qui sert de contrôle, est formé de Canadiens et de Canadiennes qui ont répondu au sondage en ligne YourMorals.org. Ce sont des personnes ayant accès à Internet, qui ont au préalable des intérêts liés à la politique, à la psychologie ou aux sciences sociales, ayant un haut degré de compréhension de l'anglais écrit et qui ont pris l'initiative de trouver et de remplir le sondage. Plusieurs seront des étudiants à l'université, leurs amis ou leur famille, et la majorité habiteront des centres urbains. La différence principale entre ce troisième groupe et les deux premiers est que ce groupe ne représente pas les émotions fortes éprouvées après avoir été exposé au contenu diffusé à la télévision ou à la radio.

Est-ce que le contenu radiotélévisé est représentatif des matrices morales des Canadiens, d'après la théorie des fondements moraux ? Une autre façon de formuler cette question serait « à quel point les matrices morales qui surgissent dans les plaintes sont-elles similaires aux matrices morales qui émergent du sondage en ligne ? »

Premièrement, les résultats pour le genre dans les trois groupes montrent des différences significatives similaires : les femmes sont plus sensibles aux violations du fondement de la bienveillance et les hommes sont plus sensibles aux violations de l'équité. L'inclusion de la fondation morale de la pureté dans le texte des plaintes afin de renforcer l'importance du tort fait aux spectateurs révèle le côté spirituel latent des Canadiens, hérité des générations antérieures. N'importe quel autre fondement aurait pu être utilisé pour souligner la sévérité des violations de la bienveillance : l'équité, l'autorité ou la liberté sont de bons candidats. Que ce soit considéré une injustice fondamentale à soumettre les enfants à un contenu inapproprié, un manque fondamental de protection des enfants de la part des autorités, ou que ce soit une atteinte fondamentale à la liberté des familles de ne pas pouvoir éviter ce genre de contenu néfaste, les Canadiens utilisent la pureté pour élever de statut de la bienveillance comme fondement de la moralité canadienne.

Quant aux différences entre les plaintes soumises dans les deux langues officielles, il est difficile d'interpréter les résultats puisque nous ne pouvons pas comparer les résultats du CCNR et ceux de YourMorals.org. Dans le premier groupe, les francophones étaient plus sensibles aux questions de loyauté — trahison, tandis que les plaintes qui arrivaient à l'étape de la décision démontraient plus de sensibilité aux questions de liberté – oppression. Il est à noter que les mots-clés relatifs à la liberté utilisés par le secrétariat afin d'assigner l'article approprié des codes du

CCNR à chaque plainte pour les décisions de comité représentent plutôt des questions qui n'entrent pas dans le mandat du CCNR.

Un facteur qui pourrait expliquer cette différence serait que les plaignants francophones utilisent peut-être davantage un vocabulaire évoquant la liberté afin de souligner comment ils perçoivent leur relation avec les médias et le système de régulation. Soit les plaignants sentent que les médias font partie d'un système d'oppression dès le début, soit ils se sentent ainsi lorsque les diffuseurs acheminent des réponses inadéquates. Il faut répéter que l'analyse des textes comprenait non seulement la plainte originale, mais aussi toute correspondance postérieure envoyée par les plaignants, y compris leur demande de décision. Il se peut qu'ici, dans ces lettres acheminées à la suite des réponses de diffuseurs, les plaignants francophones expriment plus souvent leur insatisfaction à la réponse du diffuseur en invoquant des sentiments liés à la liberté et à l'oppression (ce que l'on a le droit de faire ou ce que l'on ne peut pas faire, qu'il devrait y avoir plus de censure, moins de liberté aux diffuseurs, et d'autres phrases semblables). En lisant la correspondance, il semble que ce soit le cas. C'est le cas surtout dans le codage des mots-clés dans la première étude : les mots-clés évoquant la liberté (par exemple, l'insatisfaction par rapport à une décision du CCNR ou une question pertinente au CRTC) ne correspondent pas à des préoccupations qui entrent dans le mandat du CCNR, et puisque ces plaintes ne seraient pas tranchées par un comité du CCNR (bien qu'elles constituent des préoccupations tout à fait raisonnables concernant la régulation des médias au Canada), elles n'apparaîtraient pas dans l'analyse de texte. Comme dans le cas de la pureté, il s'agirait peut-être d'une manière de souligner la gravité de la plainte. Cependant, il existe aussi des préoccupations concernant les problèmes systémiques dans la régulation du contenu médiatique canadien. La majorité des

réponses des diffuseurs aux plaignants, rédigées par des avocats formés dans un système conflictuel, se lisent comme suit :

[...] Nous vous informons par ailleurs que RNC MEDIA, comme entreprise de radiodiffusion, n'a pas à partager les opinions de ses animateurs et artisans et que celles-ci ne reflètent pas la philosophie de l'entreprise, mais bien celle des animateurs qui bénéficient de la liberté d'expression. La responsabilité de RNC MEDIA est de s'assurer de la conformité de la diffusion avec les obligations légales et réglementaires, de même qu'aux différents codes régissant l'industrie. Avec égard, nous sommes d'avis que la diffusion en cause respectait, en tout point, ces balises légales et réglementaires.

Nous tenons à vous assurer que nous prenons sérieusement nos responsabilités comme radiodiffuseur. À CHOI Radio X, nous travaillons pour nous assurer que toute notre programmation respecte la législation, la réglementation et les codes auxquels nous avons souscrit. [...]¹⁹

Ces réponses sont frustrantes pour les plaignants, dont la plupart abandonnent leur plainte face à un système réglementaire qui paraît valider le genre de violation morale qui les a préoccupés.

Les plaignants qui demandent au CCNR de se prononcer sur leur plainte à la suite de la réception d'une telle réponse mentionnent cette nouvelle préoccupation dans leur demande de décision :

Dans sa réponse, le diffuseur n'avoue même pas que les propos tenus sont déplacés, il ne fait que souligner le fait que cette émission est conçue pour un public adulte et qu'il s'est donné la peine d'afficher un message d'avertissement au début. Comment peut-on passer une telle émission pour « adultes » à l'heure de grande écoute ? Grand illogisme.

Selon sa propre description, le diffuseur se doit d'offrir à son public « un divertissement varié », ce qui, selon leurs standards, inclut des blagues homophobes portant sur des personnes décédées, de sodomie, de fellation, de sévices corporels, et des commentaires à faire sciller [sic] les oreilles de n'importe quel adulte normal. Dans sa réponse, en gros, le diffuseur me dit qu'il peut diffuser ce que bon lui semble, tant et aussi longtemps qu'un simple message d'avertissement est passé en premier. Est-ce normal ? Il est grand

¹⁹ *CHOI-FM concernant Le show du matin (les cyclistes)* (décision du CCNR 14/15— 0563+), tirée du site web du CCNR (<http://www.cbcs.ca/fr/choi-fm-re-le-show-du-matin-cyclists/>).

*temps de faire une révision des standards établis au Québec, car la télépoubelle est devenue, elle aussi, un standard.*²⁰

D'après le sondage YourMorals.org, les Québécois sont plus sensibles aux questions d'équité que les autres Canadiens, mais en général, ils sont moins sensibles aux questions invoquant les autres fondements moraux (sauf lorsqu'on les compare aux Britanno-Colombiens, qui sont moins sensibles que les Québécois à la loyauté de groupe). Le premier échantillon représente un peu mieux les violations morales dans les médias qui suscitent les plaintes officielles, alors que le deuxième échantillon représente comment les Québécois s'expriment concernant leurs préoccupations.

Afin de répondre plus clairement à la question posée au début de cette section, il faut reconnaître que dans les textes des plaintes, les Québécois invoquent moins souvent l'équité que leurs compatriotes, tandis que dans le sondage, ils se montrent plus sensibles aux violations de l'équité. Serait-ce parce que les répondants au sondage sont anglophones ou bilingues et universitaires, et que les plaignants au CCNR sont en grande majorité (plus de 80 %) des francophones, partagés entre la ville de Québec et Montréal ? C'est la plus grande différence entre un échantillon et un autre de la même région.

À part les similarités entre les genres, des tendances légèrement plus libérales en Colombie-Britannique et légèrement plus conservatrices dans les Prairies, il ne paraît pas y avoir de modèle défini qui se répète entre les trois échantillons et qui confirmerait que des violations morales par

²⁰ *Musique Plus concernant Cliptoman* (décision du CCNR 12/13— 0769), tirée du site web du CCNR (<http://www.cbsc.ca/fr/musiqueplus-re-cliptoman/>).

les diffuseurs médiatiques évoqueraient les mêmes matrices morales que les Canadiens disent avoir lorsqu'ils répondent à un sondage.

Dans le sondage, les chercheurs demandent à quel point une telle situation hypothétique dérangerait les sensibilités des sujets si elle était réelle, tandis que les plaintes concernant le contenu à la télévision ou à la radio accusent les diffuseurs d'avoir « incité » le public à un comportement immoral ou d'avoir eux-mêmes violé la règle morale.

En résumé, les schèmes moraux des genres étaient clairs et se répétaient dans les trois groupes, mais pas les schèmes moraux des régions. Le modèle régional qui apparaissait dans le sondage était en accord avec les tendances politiques connues, mais ce modèle régional n'était pas aussi évident dans les plaintes que les tendances fondées sur les rôles genrés. Pourquoi ? S'agit-il d'une question d'identité sociale genrée plus importante ou fondamentale que l'identité sociale liée à notre communauté ou notre région ? Peut-être que l'identité sociale liée à la province d'origine n'est pas aussi définie que l'identité sociale liée au Canada en tant que pays. Les questions concernant les préférences politiques posées au début du sondage auraient pu avoir un effet d'amorçage des aspects moraux d'identité de groupe politique sur les participants, ce qui n'était pas le cas pour les plaintes. Nous ne pouvons pas connaître tous les facteurs qui ont provoqué les plaignants : la présence d'enfants, une émission antérieure ou une pièce musicale. En revanche, plusieurs plaintes contiennent des références aux plaignants comme étant des mères de famille, des pères, des femmes ou des membres de groupes minoritaires insultés à la radio ou à la télévision. Plusieurs incluaient aussi des références au Canada et à la liberté au Canada comparé aux autres pays, mais très peu de plaignants (sauf certains Québécois) se présentaient comme résidents d'une province, démontrant ainsi quelles sont les identités sociales primaires

des plaignants au Canada, et les versions divergentes de l'identité canadienne entre les plaignants.

Les mots-clés du CCNR représentent bien le schème moral des codes du Conseil et l'interprétation que fait le secrétariat du CCNR des préoccupations des plaignants dans le cadre de son mandat et dans le cadre des codes qu'il interprète. L'analyse de la correspondance des plaignants souligne de manière plus vive l'importance de chaque fondement moral pour les plaignants, d'après le vocabulaire qu'ils utilisent pour exprimer leurs préoccupations concernant les violations morales perçues dans les médias. C'est-à-dire que les plaintes au sujet du contenu médiatique contiennent des références complexes à plusieurs identités sociales de l'individu, si on le regarde à travers la loupe de la théorie de Tajfel.

Dans les différences entre les résultats du sondage et de l'analyse de textes, on constate une certaine divergence entre les aspects moraux de l'identité de groupe politique des Canadiens dans le sondage et les identités canadiennes dans l'analyse des textes. Cependant, la définition régionale de l'identité canadienne peut changer un peu d'après la région. En d'autres mots, les plaignants (non québécois) se voient moins comme des habitants d'une région et plus comme des habitants du Canada, mais ne se rendent pas compte qu'ils perçoivent « le Canada » à travers une lentille régionale. Cette lentille régionale a deux parties : la première est plus sensible à certaines violations (de l'équité, par exemple) et la deuxième souligne la gravité de ces violations grâce à l'appui d'un fondement moral différent (comme la liberté). En voici un exemple, tiré d'une plainte concernant une émission matinale à la radio :

*Entre les risques d'accrochages accidentels, les intempéries, la **vulnérabilité** du cycliste et les occasionnels épisodes de rage au volant, est-il nécessaire de rajouter une pression supplémentaire sur les cyclistes **québécois** ?*

*RNC Media invoque la **liberté** d'expression et d'opinion pour défendre ses animateurs, et croyez-moi, ces libertés me tiennent à cœur. Nous ne vivons pas dans un État **fasciste** (heureusement !) et les animateurs n'ont aucunement l'obligation d'aimer ou de faire l'apologie du cycliste et de son éventail de comportements routiers. **Mais même dans une société démocratique, ce droit est balisé par les propos haineux et l'incitation à la violence.***

*Qu'est-ce qui justifie qu'une personne mérite de se faire « passer dessus », sachant que ce type d'accidents sont généralement mortels ? Est-ce qu'une **femme battue** jugée trop arrogante par ses vêtements pourrait mériter qu'un char lui passe dessus ? Et que dire de ces **personnes racisées** [sic] qui arborent un bronzage parfait, méritent-elles de se faire écraser ?²¹*

Cet exemple contient des références (en caractères gras) à la bienveillance, à la liberté, à l'équité, à la région et au pays.

Les préoccupations concernant les violations du fondement de la bienveillance sont les seules qui se manifestent partout au Canada, et bien qu'il existe des différences statistiques significatives, la bienveillance est toujours très importante. Il n'y a pas de région où la bienveillance n'est pas importante.

Que nous disent les matrices morales découvertes dans le cadre de cette étude au sujet des identités sociales des Canadiens et des Canadiennes ?

En gros, il y a quatre messages à retenir. Premièrement, les matrices morales canadiennes s'inscrivent toutes dans un cadre libéral qui est évident dans les trois groupes étudiés.

Deuxièmement, la variance observée entre les groupes de plaignants serait due en partie à la

²¹ *CHOI-FM concernant Le show du matin (les cyclistes)* (décision du CCNR 14/15— 0563+), tirée du site web du CCNR (<http://www.cbcs.ca/fr/choi-fm-re-le-show-du-matin-cyclists/>).

linguistique, mais aussi au contenu disponible dans les régions, et l'importance du contexte. C'est-à-dire que les plaignantes utilisaient un fondement moral (la pureté) afin de souligner l'importance d'un autre fondement moral pour lequel elles avaient témoigné d'une violation. Troisièmement, le contenu télédiffusé et le CCNR suscitent des manifestations d'identité sociale en démarquant les limites des matrices morales. Finalement, la variance observée entre le groupe contrôle et les plaignants serait due en partie au fait que les répondants au sondage ne sont pas prescriptifs, mais les plaignants prescrivent les matrices morales du Canada selon leurs croyances.

Concernant la stabilité, l'identité politique des Canadiens est assez stable à travers le temps. Par exemple, les résultats des élections n'indiquent aucun changement significatif dans la libéralité ou le conservatisme fondamental du peuple. Si c'était le cas, on le constaterait dans les plaintes puisque les médias racontent l'histoire des élections. Une victoire conservatrice aux élections n'indique pas que les citoyens ont changé de tribu morale et que les libéraux sont devenus conservateurs. Les plaintes soumises durant les années d'élections fédérales ne démontrent aucun changement libéral ni conservateur plus large dans la population.

Comme mentionné plus haut, seules les plaintes devenues virales démontrent un biais moral qui peut influencer les résultats de l'analyse à travers le temps. Ces plaintes méritent leur propre étude et ont été éliminées de la présente recherche parce qu'elles faussent les échantillons. Cependant, même sans recherche profonde, elles sont en mesure d'enseigner un côté intéressant de l'identité sociale canadienne.

Ce sont des cas spéciaux puisqu'elles sont soumises à partir d'incitations dans les médias sociaux et non à la suite du visionnement d'une émission, comme dans le cas des 5 000 plaintes contre Sun News Network après la diffusion d'une entrevue avec l'artiste Margie Gillis qui venait de

recevoir Prix du Gouverneur général. Certains groupes d'artistes montréalais sur Facebook ont diffusé le message dans leurs réseaux, exhortant leurs contacts à soumettre des plaintes au CCNR et à diffuser le message parmi tous leurs contacts. Ces plaintes soulevaient toutes des questions de bienveillance (du tort fait à Margie Gillis en l'humiliant publiquement) et d'équité (que l'entrevue était un piège puisqu'on l'avait invitée sous prétexte de la féliciter pour son prix). Le cas de Sun News Network était particulier, mais le fait que ce diffuseur ait inspiré au moins 6 777 plaintes officielles²² est important puisqu'il illustre la réaction du public face au choc de voir le barde raconter une version considérée illégitime d'un mythe national. Si Sophocle avait raconté la tragédie d'Œdipe Roy de manière que les dieux récompensent les violations morales du roi, l'œuvre n'aurait certainement pas été si reconnue. Sun News Network, diffusant des histoires d'un Canada intolérant et méchant, n'a jamais pu devenir une réussite financière et a inspiré plus de plaintes que n'importe quel autre diffuseur canadien pendant sa courte vie. Les plaintes virales soulevaient les questions de bienveillance et d'équité, à l'exception du réexamen de la décision concernant la diffusion de la chanson *Money for Nothing* (Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), 2011), qui soulevait la question de la liberté puisque les plaintes étaient à l'encontre d'une décision du CCNR qui considérait une chanson de rock classique trop discriminatoire pour les ondes canadiennes. Les plaintes virales peuvent donc nous enseigner comment le public canadien réagit face à une violation morale majeure, et ce que ce public considère comme une violation morale majeure, soit des atteintes à la bienveillance du *soi* canadien.

²² Ce nombre est la somme des plaintes reçues pour les six décisions concernant Sun News Network entre 2011 et 2015, et ne comprend pas les plaintes pour lesquelles les plaignants n'ont pas demandé de décision.

En fait, il existe des corrélations entre certaines caractéristiques de la personnalité et le penchant politico-moral : les libéraux ont des scores élevés dans la caractéristique d'ouverture d'esprit tandis que les conservateurs démontrent une personnalité plus fermée aux nouvelles expériences. Ces caractéristiques changent très peu (sauf si la personne vit une expérience profonde comme une révélation spirituelle) (Griffiths, Richards, McCann, & Jesse, 2006). La matrice morale d'un groupe repose sur les mêmes fondements que celle d'un individu et est influencée par les mêmes facteurs sociaux.

La matrice morale dominante de l'identité politique canadienne est donc essentiellement libérale, reposant surtout sur la bienveillance, ensuite sur l'équité, et les trois autres fondements joueraient un rôle d'appui pour ces deux piliers. Les personnes appartenant à un sous-groupe (conservateurs, hindous, autochtones, etc.) changeraient de schème moral d'après le contexte qui les amorce en conséquence.

Et alors ?

C'est la première fois qu'on étudie les manifestations des perceptions d'identité sociale à travers les stimuli moraux dans les médias. Mais finalement, on observait les perceptions du groupe social plutôt qu'une représentation objective, et on observait une interaction du public avec des médias de masse qu'on associe à des médias non interactifs.

Les plaintes sont des sources sous-exploitées de données riches en contexte moral et en communication complexe et nuancée, fondée sur les identités sociales et dans ce cas, face à des organismes impersonnels. Mais afin de comprendre davantage la relation entre l'identité sociale et les médias, il faudrait faire une analyse du texte des transcriptions du contenu médiatique qui a inspiré les plaintes et la comparer au vocabulaire utilisé dans les plaintes. Il faudrait également faire une analyse des cas exceptionnels, comme les plaintes virales, dans leur contexte temporel,

social, médiatique et politique. Une analyse des fondements moraux surgissant dans les dialogues qui se déroulent dans les médias sociaux concernant les élections fédérales comparés aux dialogues dans les médias sociaux concernant les élections régionales serait aussi une méthode intéressante qui permettrait d'éclairer les différences entre les identités nationale et canadienne.

Bibliographie

- Ariely, D. (2008). *Predictably irrational*. New York: Harper.
- Aristote, & Tricot, J. (2014, janvier). *Éthique à Nicomaque*. (É. L. Maquis, Ed., & J. Tricot, Trans.) Retrieved from Département de philosophie de CÉGEP de Trois-Rivières: <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Éthique-à-Nicomaque.pdf>
- Bandura, A. (1977). *Social learning theory*. Toronto: Prentice Hall.
- Bentham, J. (2000). *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*. Kitchener: Batoche Books. Retrieved février 21, 2017, from <https://socialsciences.mcmaster.ca/econ/ugcm/3ll3/bentham/morals.pdf>
- Brethel-Haurwitz, K. M., Stoycos, S. A., Cardinale, E. M., Huebner, B., & Marsh, A. A. (2016, janvier 07). Is costly punishment altruistic? Exploring rejection of unfair offers in the Ultimatum Game in real-world altruists. *Scientific Reports*, 6. Retrieved mai 13, 2018, from <https://www.nature.com/articles/srep18974>
- Chomsky, N. (2000, Automne). On Humanism and Morality. (T. Wennerberg, Interviewer) Montréal: Montreal Serai, Vol. 13, No. 3, Automne 2000. Retrieved Novembre 13, 2014, from <http://www.chomsky.info/interviews/199811--.htm>
- Cialdini, R. B. (2003, août 1). Crafting Normative Messages to Protect the Environment. *Current Directions in Psychological Science*, 12 (4), 105–109.
- Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR). (2011, mai 17). *Réexamen de la décision rendue par le Comité régional de l'Atlantique dans CHOZ-FM concernant la chanson « Money for Nothing » de Dire Straits (Réexamen de la décision 09/10-0818 par le CCNR)*. Retrieved from Conseil canadien des normes de la radiotélévision : http://www.cbsc.ca/decisionsarchive/20-0910/20-0910-0818-Reexamen_PD_F.pdf
- Conseil canadien des normes de la radiotélévision. (2012). *Rapport annuel 2010-2011*. Ottawa, ON. Consulté le mars 20, 2015, sur <http://www.cbsc.ca/francais/documents/annreports/annreport-2010-2011.pdf>
- Conseil canadien des normes de la radiotélévision. (2012). *Rapport annuel 2010-2011*. Retrieved from Conseil canadien des normes de la radiotélévision : <http://www.cbsc.ca/francais/documents/annreports/annreport-2010-2011.pdf>
- Conseil canadien des normes de la radiotélévision. (2018). *Rapport annuel 2016 - 2017*. Retrieved from Conseil canadien des normes de la radiotélévision : <https://www.cbsc.ca/wp-content/uploads/2018/03/1617-Full-AR-FRE.pdf>
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. (1991, août 30). *Avis public CRTC 1991-90*. Retrieved from Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/1991/pb91-90.htm>
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. (2014, janvier 29). *Parlons télé : commentaires reçus au cours de la première étape*. Retrieved octobre 1, 2016, from Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : <http://www.crtc.gc.ca/broadcast/fra/hearings/2013/2013-563oc2.htm>
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. (2015, 10 22). *Rapport de surveillance des communications 2015 : Système de communication du Canada : Aperçu à l'intention des citoyens, des consommateurs et des créateurs*. Retrieved 10 25, 2015, from www.crtc.gc.ca: <http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2015/cmr2.htm>

- Dawkins, R. (1989). *The Selfish Gene*. New York, NY: Oxford University Press.
- de Waal, F. (1996). *Good Natured: The Origins of Right and Wrong in Humans and Other Animals*. Cambridge: Harvard University Press.
- Deaner, R., Khera, A., & Platt, M. (2005, mars 29). Monkeys Pay Per View: Adaptive Valuation of Social Images by Rhesus Macaques. *Current Biology*, 15 (6), 543–548.
- Dunbar, R. (1996). *Grooming, Gossip, and the Evolution of Language*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Durkheim, É. (1893/2002). *De la division du travail social*. Retrieved 2 20, 2017, from Les Classiques en sciences sociales : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail_2.pdf
- Durkheim, É. (2015, janvier 24). *Introduction à la morale (1917)*. Retrieved from Les classiques des sciences sociales de l'Université du Québec à Chicoutimi : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.due.int1>
- Fehr, E., & Gächter, S. (2002, January 10). Altruistic Punishment in Humans. *Nature*, 415 (6868), 137–140.
- Freud, S., & McLintock, D. (1941, 2002). *Civilization and Its Discontents*. London: Penguin.
- Gazzaniga, M. S. (2006). *The Ethical Brain: The Science of Our Moral Dilemmas*. New York: Harper Perennial.
- Gerbner, G., Gross, L., Morgan, M., & Signorielli, N. (1986). Living with television: The dynamics of the cultivation process. In J. Bryant, & D. Zillmann, *Perspectives on media effects* (pp. 17–40). Hillsdale, N.J.: Erlbaum Associates.
- Gilligan, C. (1982). *In a different voice: psychological theory and women's development*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Gragg, R. (2017, août 21). *Canadaland*. Retrieved from Ezra Levant's Very Bad Week: <http://www.canadalandshow.com/podcast/ezras-bad-week/>
- Graham, J., Haidt, J., & Bryan, N. A. (2009). Liberals and conservatives rely on different sets of moral foundations. *Journal of Personality and Social Psychology*, 96 (5), 1029–1046.
- Greene, J. (2014, Août 26). *Joshua Greene's Homepage*. Récupéré sur <http://www.wjh.harvard.edu/~jgreene/>
- Greene, J. (2014). *Moral Tribes: Emotion, Reason, and the Gap Between Us and Them*. New York: Penguin Books.
- Griffiths, R., Richards, W. A., McCann, U., & Jesse, R. (2006). Psilocybin can occasion mystical-type experiences having substantial and sustained personal meaning and spiritual significance. *Psychopharmacology*, 187 (3), 268–283. doi:<https://doi.org/10.1007/s00213-006-0457-5>
- Haidt, J. (2001). The Emotional Dog and Its Rational Tail: A Social Intuitionist Approach to Moral Judgement. *Psychological Review*, 814–834.
- Haidt, J. (2006). *The Happiness Hypothesis: Finding Modern Truth in Ancient Wisdom*. New York: Basic Books.
- Haidt, J. (2012). *The Righteous Mind*. New York: Vintage.
- Haidt, J., & Joseph, C. (2008). The Moral Mind:. In P. Carruthers, S. Laurence, & S. Stich, *The Innate Mind, Volume 3: Foundations and the Future* (pp. 367–391). New York, NY: Oxford University Press.

- Hall, S. (1996). Encoding/decoding. In S. Hall, D. Hobson, A. Lowe, & P. Willis, *Culture, Media, Language: Working Papers in Cultural Studies, 1972-79* (pp. 128–176). New York, NY: Routledge.
- Hamilton, W. D. (1964). The genetical evolution of social behaviour. II. *Journal of Theoretical Biology*, 7 (1), 17–52. doi:10.1016/0022-5193 (64)90039-6
- Harari, Y. N. (2014). *Sapiens: a brief history of humankind*. Toronto: Signal McLelland & Stewart.
- Hary, S. A., & Carlo, G. (2011). Moral Identity: What Is It, How Does It Develop, and Is It Linked to Moral Action? *Child Development Perspectives*, 5 (3), 212–218.
- Helzer, E. G., & Pizarro, D. A. (2011, avril 1). Dirty Liberals! : Reminders of Physical Cleanliness Influence Moral and Political Attitudes. *Psychological Science*, 22 (4), 517–522.
- Iyer, R., Koleva, S., Graham, J., Ditto, P., & Haidt, J. (2012, août 21). Understanding Libertarian morality: The psychological dispositions of self-identified libertarians. *PLoS ONE*, 7 (8), e42366. doi:10.1371/journal.pone.0042366
- Jarvis Thomson, J. (1976). Killing, letting die, and the trolley problem. *The Monist*, 59 (2), 204 - 17.
- Johnston, M. E., Sherman, A., & Grusec, J. E. (2013). Predicting moral outrage and religiosity with an implicit measure of moral identity. *Journal of Research in Personality*, 47, 209–217.
- Kant, E., & Delbos, V. (2014, Novembre 01). *PhiloSophie*. Retrieved from Académie de Grenoble: http://www.ac-grenoble.fr/PhiloSophie/file/kant_metaphysique_des_moeurs.pdf
- Kohlberg, L. (1984). *The psychology of moral development: the nature and validity of moral stages*. San Francisco: Harper & Row.
- Loi sur la radiodiffusion (L.C. 1991, ch. 11)*. (1991, 02 01). Retrieved 10 30, 2016, from Site web de la législation (Justice) : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/page-1.html#h-1>
- McQuail, D. (1984). Theories of Communication. In D. McQuail, *Aspects of Modern Sociology: Communication* (2nd Edition ed., pp. 18–59). New York, New York: Longman.
- Mill, J. S., & Mathias, M. B. (2007). *On Liberty*. (D. Kolak, Ed.) New York: Pearson Education (Longman Library of Primary Sources in Philosophy).
- MoralFoundations.org. (2013, août 11). *Moral Foundations Theory*. Retrieved from Moral Foundations Theory: <http://www.moralfoundations.org/>
- Morgan, M. (2012). *George Gerbner: a critical introduction to media and communication theory*. New York: Peter Lang.
- Pelletier, L. G. (1994, 2006). Les perceptions et les cognitions sociales : percevoir les gens qui nous entourent et penser à eux. In R. J. Vallereand, *Les Fondements de la psychologie sociale* (pp. 141-184). Montréal : Gaëtan Morin.
- Piaget, J. (1973). *Le jugement moral chez l'enfant*. Paris : Presses universitaires de France.
- Pinker, S. (1999). *How the Mind Works*. New York: W.W. Norton.
- Poirier, P. (2016, juillet 20). *Le Tribunal des droits de la personne condamne Mike Ward à dédommager Jérémie Gabriel*. Retrieved from Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec : <http://www.cdcdj.qc.ca/fr/medias/Pages/Communique.aspx?showitem=727>

- Popper, K. (1977). Newton, Boscovitch, Maxwell : The End of Ultimate Explanation. In K. Popper, & J. C. Eccles, *The Self and Its Brain* (p. 189). Thetford : The Thetford Press.
- Renaud, L., & Bouchard, C. (2007). *Les médias et le façonnement des normes en matière de santé*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Robinson, W. P. (1996). *Social Groups & Identities*. Oxford, Angleterre : Butterworth-Heinemann.
- Sexton, K. (2016, juillet 28). *SHORT CUTS–Gerbils Are Eating Their Young*. Retrieved from Canadaland: <http://www.canadalandshow.com/podcast/short-cuts-80-gerbils-eating-young/>
- Shaver, J. H., Sibley, C. G., Osborne, D., & Bulbulia, J. (2017, March 31). News exposure predicts anti-Muslim prejudice. *PLoS ONE*, 12 (3). doi:<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0174606>
- Smith, C. (2003). *Moral, Believing Animals: Human Personhood and Culture*. New York: Oxford University Press.
- Starker, S. (1989). *Evil influences: crusades against the mass media*. New Brunswick: Transaction Publishers.
- Tajfel, H. (1981). *Human Groups and Social Categories*. Cambridge, Angleterre : Cambridge University Press.
- Tamborini, R. (2011). Moral Intuition and Media Entertainment. *Journal of Media Psychology*, 23 (1), 39–45. doi:10.1027/1864-1105/a000031
- Trivers, R. (1971). The Evolution of Reciprocal Altruism. *The Quarterly Review of Biology*, 35–53.
- Turiel, E., Davidson, H. F., & Davidson, J. (2002). Morality -- judgments & action. San Luis Obispo, Californie, États-Unis.
- Vallerand, R. J. (2006). *Les Fondements de la psychologie sociale*. Montréal : gaëtan morin éditeur.
- Wilson, E. O. (1978). *On Human Nature*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.
- Wilson, E. O. (2012). *The Social Conquest of Earth*. New York : Liveright Publishing Corporation.